

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1668



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Jeudi 8 avril 2021

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	
• Contacter le District	2
• Campagne A.N.S. 2021	2
• Communiqué de M. J-P MEURILLON	3
• Modifications règlementaires	4-7
• Webinaires consultables	7
• Ligue des Yvelines e-foot	8
• Rencontre avec Gabriel DANGLADE, arbitre	9
• Une initiative originale du FC FONTENAY LE FLEURY	10
• Les affiches FFF sur la pratique durant la pandémie	11-12
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	13
PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU JEUDI 11 mars 2021	13-21
CONDOLEANCES	21
QUOI DE 9 A LA TECHNIQUE	22-24
FLASH ACTU TECHNIQUE	25

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

DECLINAISON DES DECISIONS SANITAIRES POUR LE SPORT A PARTIR DU 3 AVRIL 2021

Il est vrai que certaines informations prêtent à confusion, mais voici ce qu'il faut comprendre et retenir concernant la pratique du football en club...

Retrouvez toutes les informations utiles sur ce qui est possible et ce qui ne l'est pas en [cliquant ici](#)



AGENDA 2020 / 2021 AVRIL

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25



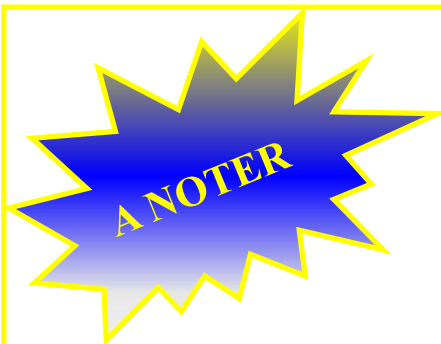
A partir de Lundi 11 janvier 2021,
les locaux du District seront ouverts au public, tous les lundis
de 9h00 à 17h00

Une permanence téléphonique au 01-80-92-80-20 vous permettra
de contacter le District, du Lundi au Vendredi, de 9h00 à
12h00.

Pour rappel, vous pouvez nous joindre, via la messagerie à
administration@dyf78.fff.fr

Enfin, nous vous invitons à suivre la vie du football yvelinois,
sur le site du DYF, dyf78.fff.fr

Et également sur Facebook, [@dyf78](https://www.facebook.com/dyf78)



CAMPAGNE DE SUBVENTION PROJET SPORTIF FEDERAL A.N.S. 2021

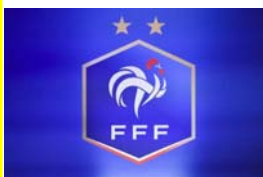
La Campagne A.N.S. 2021 sera bientôt lancée.
Elle vous permettra d'établir une demande de subvention sur les projets suivants :

1. *Promotion du Sport Santé*
 - ✓ Développement d'une offre Foot en Marchant
 - ✓ Développement d'une offre Fit-Foot
 - ✓ Développement d'actions de prévention
2. *Développement de la Pratique*
 - ✓ Développement et structuration de la pratique Féminine
 - ✓ Développement et structuration de la pratique Futsal
 - ✓ Développement du Football en Milieu Scolaire
 - ✓ Promotion et développement des pratiques du Football
 - ✓ Structuration du club (Foot Loisir, Labels, Bénévolat, « Club lieu de vie »)
3. *Développement de l'Éthique et de la Citoyenneté*
 - ✓ Engagement environnemental
 - ✓ Accès à la pratique du football pour les publics spécifiques
 - ✓ Développement de dispositifs d'éducation civique, culturelle et citoyenne
 - ✓ Mobilisation du football amateur en faveur de l'emploi
 - ✓ Renforcer le « Vivre ensemble » : prévenir / réparer les mauvais comportements
4. *Plan de relance*
 - ✓ Reprise d'activité sportive
 - ✓ Aide à l'application des protocoles sanitaires imposés.

A NOTER :

- ✓ Présentation de 3 actions maximum par dossier club
- ✓ Subvention de 1500 € minimum par dossier et 50 % du total demandé
- ✓ Date limite de dépôt des dossiers sur le compte asso : 31 mai 2021
- ✓ En cas de demande sur la saison précédente, le bilan devra être déposé sur le compte asso avant le 30 juin 2021
- ✓

Retrouvez tous les informations utiles grâce au webinaire consultable en replay. [Cliquez ici.](#)





**Communiqué de M. Jean-Pierre Meurillon,
Président du District des Yvelines de Football**

Cher(e)s Président(e)s, cher(e)s dirigeant(e)s, cher(e)s licencié(e)s,

Nous savons tous que la situation sanitaire complexifie grandement notre vie et notre pratique sportive et qu'elle agit négativement sur notre santé et notre moral.

Nous vous remercions de permettre au plus grand nombre de continuer à assouvir leur passion, un petit soleil dans la morosité générale, et ce malgré les conditions difficiles de mise en place (une pratique adaptée sans contact, des horaires réduits par le couvre-feu et maintenant des contraintes de distance liées au confinement).

Nous avons tout de même la chance, dans le football, de pouvoir pratiquer en attendant, nous l'espérons tous, de retrouver une certaine normalité. Nous avons en effet encore accès dans une grande majorité à nos espaces de pratique, mais ce n'est pas le cas pour tous les sports.

En effet, les sports d'intérieur n'ont pas cette chance et leur situation est encore plus délicate que la nôtre. Incontestablement, au premier abord, nous n'y pouvons pas grand-chose, mais pas grand-chose c'est déjà un peu et nous, Sportifs, nous avons l'habitude de faire beaucoup avec un peu !

*En cette période inédite, montrons encore une fois les valeurs du sport et **soyons solidaires !!!***

Peut-être n'utilisez-vous pas tout l'espace de l'installation sportive mis à votre disposition, ou peut-être n'utilisez-vous pas tous les créneaux disponibles de cette installation.

Dans ce cas, il peut sûrement, en accord avec la municipalité, être partagé avec ces sports actuellement défavorisés qui pourraient ainsi mettre en place une pratique respectueuse des conditions sanitaires pour leur licencié(e)s et leur permettre aussi de mettre un peu de soleil dans leur vie.

Et pourquoi pas faire de temps en temps des entraînements communs, car chacun peut apporter à l'autre.

Soyons inventifs pour que nos jeunes reprennent goût au sport, quel qu'il soit.

N'hésitez pas, prenez contact avec les associations sportives de votre ville et si elles sont volontaires, alors trouvez une solution avec votre municipalité.

C'est ensemble que nous nous en sortirons !!!

Nous pouvons aussi vous aider dans cette mise en place avec leur Comité départemental, en cas de besoin.

Recevez, Cher(e)s Président(e)s, cher(e)s dirigeant(e)s, cher(e)s licencié(e)s, nos plus sincères salutations sportives.

Le Président du D.Y.F.

Jean-Pierre MEURILLON

LES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES A COMPTER DE LA SAISON 2021 / 2022

L'Assemblée Fédérale a adopté, le 12 mars 2021, un certain nombre de modifications aux Règlements de la F.F.F., qui seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2021.

LES REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

1 / LE NOM DES CLUBS

Il est désormais prévu par l'article 36 des Règlements Généraux qu'en cas de changement de nom d'un club, le nouveau nom pourra être refusé par la Fédération notamment lorsque la dénomination du club :

- contient une référence à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,
- est susceptible de créer une confusion avec une instance (F.F.F., Ligue, District) ou avec un club déjà affilié,
- intègre, d'une quelconque manière, l'identité d'un partenaire privé (sauf le cas d'un club de Football d'Entreprise).

2 / LES ENTENTES ET LES GROUPEMENTS DE CLUBS

Les objectifs de la refonte de ces deux notions sont les suivants :

- clarifier la distinction entre d'une part **l'entente qui reste un acte ponctuel et temporaire** pour régler une situation de trou générationnel ou de reliquat d'effectif et d'autre part le **groupement qui résulte d'un projet de structuration ayant vocation à durer plusieurs saisons**,
- gommer la trop grande disparité d'interprétation et d'application des groupements et ententes,
- tendre vers une uniformisation sur tout le territoire.

La réglementation est désormais la suivante :

• L'ENTENTE

Article - 39 bis **L'entente L'équipe en entente**

~~Les ententes sont annuelles, renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité Directeur de Ligue/District concerné.~~

Pour l'ensemble du présent article, à chaque fois qu'il est fait référence au(x) District(s), il est précisé que la disposition vaut également pour les Ligues ne disposant pas de Districts.

1. Entente de jeunes

1. Dispositions communes

Les Districts peuvent autoriser leurs clubs à constituer des équipes en entente. L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même District ou à deux Districts limitrophes d'une même Ligue.

Une équipe en entente ne peut participer aux compétitions que dans le respect des Règlements Généraux.

L'entente ~~est annuelle a une durée d'une saison.~~ Elle est renouvelable.

Les règlements spécifiques aux Ligues et Districts doivent préciser l'autorisation ou non pour une équipe en entente d'accéder à la division supérieure des compétitions qui lui sont accessibles. Une équipe en entente ne peut pas accéder aux championnats nationaux.

Les joueurs des équipes en entente conservent leur qualification au sein de leur club d'appartenance ~~et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition.~~ **Leur licence est émise au nom de ce club.**

Chaque club participant à l'entente peut engager ses propres équipes, dans les compétitions auxquelles l'équipe en entente ne participe pas, excepté au plus bas niveau.

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée.

Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en entente (dit « club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

Le Comité de Direction du District est compétent pour valider la création de l'entente.

Le nombre d'équipes autorisées par club dans chaque catégorie est défini par le District concerné.

En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre (l'un des autres) club(s) constituant(s).

A titre transitoire, toute entente engagée en championnat de Ligue pour la saison 2020 / 2021 pourra, si elle est renouvelée, continuer d'évoluer en championnat de Ligue. Une fois cette entente arrivée à échéance, il sera fait application de la règle prévue au paragraphe précédent.

2. Entente « Senior »

2. Dispositions spécifiques à l'équipe de jeunes en entente

La création d'une équipe en entente est possible dans toutes les catégories de jeunes.

Une équipe de jeunes en entente peut participer à l'ensemble des compétitions de District (selon le règlement de District ou de Ligue), sans possibilité d'accéder aux compétitions de Ligue.

Sauf dispositions particulières contraires, les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées, à condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants.

Les règlements doivent préciser le nombre minimum de licenciés des diverses catégories de jeunes devant appartenir à chaque club

de l'entente pour pouvoir satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes.

Rappel : Article 11.3 du Règlement Sportif du District des Yvelines :

L'entente ne concourt à la satisfaction des obligations en matière d'équipes de jeunes ou d'équipes Seniors :

- qu'au profit du seul club support, et pas en faveur de l'autre ou des autres club(s) constituant(s),
 - qu'à la condition que le club support compte dans son effectif, au minimum 6 licencié(e)s de la catégorie d'âge concernée, et en aligne au moins 3 sur chaque feuille de match.
- Pour le football d'animation, le club doit avoir au moins 5 licenciés dans l'effectif et au moins 3 alignés sur chaque feuille de match.

Un club dont une équipe Senior masculine ou féminine évolue dans un championnat national peut avoir un ou plusieurs équipes de jeunes en entente, mais l'entente ne lui permet pas de répondre aux obligations imposées aux clubs du championnat national concerné.

3. Dispositions spécifiques aux équipes Seniors en entente

La création d'une équipe en entente est possible pour les Seniors masculins et les Seniors féminines.

Une équipe Senior masculine en entente peut participer à l'ensemble des compétitions de District ~~normis les deux divisions supérieures (la dernière division de Ligue quand celle-ci n'a pas de District), (selon le règlement de District ou de Ligue), sans possibilité d'accéder aux compétitions de Ligue.~~

Une équipe Senior féminine en entente peut participer à l'ensemble des compétitions de District, ~~ou de Ligue si le District concerné n'organise pas de championnat Senior féminin, normis les deux divisions supérieures (la dernière division de Ligue quand celle-ci n'a pas de District)~~ **excepté le niveau supérieur de Ligue. Par exception, le Comité de Direction de la Ligue est compétent pour valider la création de l'entente lorsque le District concerné n'organise pas de championnat Senior féminin.**

La constitution d'une équipe Senior en entente ne dispense pas chacun des clubs de ses obligations vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.

• LE GROUPEMENT DE CLUBS

Article - 39 ter **Le groupement de clubs**

Dispositions communes

Afin de promouvoir, améliorer et développer la pratique du football, les clubs peuvent former des groupements.

~~Un groupement de clubs de football voisins peut être créé. Seuls des clubs limitrophes peuvent former un groupement.~~

Il peut s'agir de clubs issus de Districts différents ou de Ligues différentes, sous réserve de l'accord des Districts /

Ligues concerné(e)s.

Les joueurs des catégories concernées par le groupement sont licenciés au sein de leur club d'appartenance.

Tous les licenciés dans un des clubs adhérents sont à ce titre autorisés à jouer dans les équipes du groupement. La Ligue fait figurer le nom dudit groupement sur les licences des joueurs concernés.

Toutefois, le nom du groupement est mentionné sur leur licence, ce qui autorise les joueurs à jouer dans les équipes dudit groupement.

Un club adhérent à un groupement ne peut pas engager une équipe sous son propre nom dans les compétitions des catégories d'âge concernées par le groupement, ni créer une entente avec un club extérieur audit groupement.

Les équipes du groupement sont obligatoirement engagées sous l'appellation de ce dernier.

Un groupement a une durée minimale de trois saisons, renouvelable.

Les clubs désirant former un groupement doivent conclure la convention prévue à cet effet, disponible dans les Ligues et Districts.

Un correspondant unique chargé des relations entre les clubs et avec les instances doit être identifié.

C'est le Comité de Direction de la Ligue qui apprécie, au regard des spécificités géographiques et du projet présenté, le nombre de clubs participant au groupement.

Le projet de création du groupement doit parvenir à la Ligue, après avis du(des) District(s) sur sa faisabilité et son opportunité, au plus tard à la date fixée par la Ligue.

L'homologation définitive du groupement, par le Comité de Direction de la Ligue, est subordonnée à la production, à une date fixée par la Ligue, du procès-verbal de l'assemblée générale de chacun des clubs concernés actant la création du groupement et de la convention, dûment complétée et signée.

Par ailleurs, si le groupement a été constitué sous la forme d'une association loi 1901, il est alors nécessaire de produire également le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du groupement, ainsi que les statuts du groupement et la composition de son Comité Directeur.

Le groupement constitué sous forme d'association n'a pas pour autant la qualité de club affilié à la FFF.

Si le groupement est créé entre des clubs issus de Districts ou de Ligues différents, la procédure doit être effectuée auprès de chaque instance. La convention doit alors indiquer le seul District / la seule Ligue où évoluera la totalité de ses équipes.

Tous les cas non prévus par les règlements sont tranchés par le Comité de Direction de la Ligue.

Si un club quitte le groupement, ses joueurs ne sont plus autorisés à pratiquer pour ledit groupement et réintègrent les équipes de leur club d'appartenance à la fin de la saison sportive. Le club qui quitte le groupement avant la fin de la période de trois ans

n'est pas autorisé à créer un autre groupement avec d'autres clubs ou à participer à une entente avant le terme prévu par la convention.

La saison suivante, le club engage ses propres équipes des catégories jusqu'alors incluses dans le groupement au niveau le plus bas.

Si un club souhaite se retirer du groupement à l'expiration de la convention, il devra avertir les autres clubs avant le 1er mai et les instances (District et Ligue) avant le 31 mai, par messagerie officielle.

Si la convention n'est pas reconduite à son expiration ou si tous les clubs signataires décident d'y mettre un terme anticipé :

*- le groupement disparaît,
- la saison suivante, les clubs engagent leurs propres équipes des catégories jusqu'alors incluses dans le groupement au niveau le plus bas, sauf si un accord intervient entre tous les clubs du groupement sur la répartition des places libérées. Le Comité de Direction de la Ligue, après avis du District concerné pour les compétitions qu'il organise, décide s'il accepte ou refuse cet accord.*

11. La convention type du groupement est disponible sur demande écrite auprès du District. Afin d'assurer le suivi de son bon fonctionnement et de contrôler le respect de la convention, le groupement fait parvenir pour le 30 avril à son District (pour avis) et à la Ligue (pour décision), un bilan annuel (nombre de licenciés et d'équipes, évolution des effectifs, formation d'éducateurs, etc.).

2. Dispositions spécifiques au groupement de clubs en matière de jeunes

La création d'un groupement en matière de jeunes consiste, pour les clubs concernés, à mettre en commun l'intégralité de leurs licenciés des catégories U12 à U18 (filles et garçons ou bien uniquement filles ou uniquement garçons).

Peuvent également y être intégrés :

*- l'ensemble des catégories du football d'animation (U6-U11),
- les catégories U19 et U20, en fonction de la structure des championnats des Districts et Ligues concernés.*

Les équipes du groupement peuvent participer :

- aux compétitions de District et de Ligue,
- à la Coupe Gambardella-Crédit Agricole.

Toutefois, elles ne peuvent pas accéder aux championnats nationaux.

Les équipes du groupement prennent les places hiérarchiques laissées libres par celles des clubs adhérents. Il n'est enregistré qu'une seule équipe par niveau, excepté pour le dernier niveau où les équipes sont réparties dans des groupes différents.

Le groupement doit compter au moins autant d'équipes que les Règlements de la Ligue ou du District en imposent à l'ensemble des clubs constituants. A défaut, aucun des clubs le composant n'est en règle.

Un club dont une équipe Senior masculine ou féminine évolue dans un championnat national peut appartenir à un groupement en matière de jeunes, mais le groupement ne lui permet pas de répondre aux obligations imposées aux clubs du championnat

national concerné, sauf en Championnat National 3.

3. Dispositions spécifiques au groupement de clubs en matière de Seniors féminines

Ce groupement consiste, pour les clubs concernés, à mettre en commun l'intégralité de leurs licenciées Seniors féminines.

Un club féminin peut participer à un groupement.

Les équipes du groupement peuvent participer :

- aux compétitions de District et de Ligue,
- à la Coupe de France Féminine.

Toutefois, elles ne peuvent pas accéder aux championnats nationaux.

Les équipes du groupement prennent les places hiérarchiques laissées libres par celles des clubs adhérents. Il n'est enregistré qu'une seule équipe par niveau, excepté pour le dernier niveau où les équipes sont réparties dans des groupes différents.

3 / LA LICENCE VOLONTAIRE

Il a été décidé de créer un niveau intermédiaire à l'actuelle licence « Dirigeant », ayant pour but d'identifier le plus grand nombre de personnes impliquées dans les clubs d'une manière ou d'une autre et de valoriser l'implication bénévole dans les clubs.

Cette nouvelle licence sera nommée licence « Volontaire » afin de souligner l'appartenance au club. Elle est réservée à toutes les fonctions non officielles au sein d'un club (parent accompagnateur, intendance, événementiel, buvette...etc.).

4 / LE CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION POUR LES MINEURS

La Loi du 7 décembre 2020 a modifié l'article L.231-2 du Code du sport pour soumettre les majeurs et les mineurs à des régimes différents en matière d'examen médical préalable à la délivrance d'une licence sportive.

Il a donc été nécessaire de modifier l'article 70 des Règlements Généraux pour le mettre en conformité avec la Loi, en distinguant le cas du joueur majeur et le cas du joueur mineur.

Pour le joueur majeur, aucun changement : par principe il est soumis à l'obligation de fournir un certificat médical et celui-ci reste valable pour les 2 saisons suivantes sous réserve, chaque saison, d'avoir répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé.

Pour le joueur mineur, le principe s'inverse avec cette nouvelle loi : par principe, il n'est pas soumis à l'obligation de fournir un certificat médical et ce n'est donc que dans l'hypothèse où il répond OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé qu'il sera soumis à l'obligation de fournir un certificat médical, qui vaut alors pour 1 seule saison.

Attention :

Cette Loi a aussi un impact indirect sur le surclassement simple, réglementé à l'article 73.1 : en effet, sauf le cas où par exception, il doit fournir un certificat médical, le joueur mineur ne fera plus l'objet d'une autorisation médicale explicite de **surclassement simple** figurant sur la demande de licence.

Il faudra donc désormais considérer que le fait pour le joueur mineur et ses parents d'avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé revient à autoriser l'intéressé à jouer dans les compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne.

En revanche, en ce qui concerne le **double surclassement** (article 73.2), le principe posé à l'article 70.4 demeure, à savoir que le joueur mineur, s'il veut bénéficier d'un double surclassement, devra impérativement, comme actuellement, fournir un certificat médical de non contre-indication comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

5 / LES TRANSFERTS INTERNATIONAUX

Jusqu'alors, l'article 110.1 des Règlements Généraux prévoyait que si, dans un délai de 30 jours, un Certificat International de Transfert n'était pas délivré faute de réponse de la Fédération étrangère quittée ou de raison valable justifiant son refus, la Fédération d'accueil pouvait émettre en faveur du joueur un enregistrement provisoire.

Ce délai de 30 jours est désormais **ramené à 7 jours**.

6 / LA DISPENSE DU CACHET MUTATION POUR LES JOUEUSES

Jusqu'alors, une joueuse qui quittait son club obtenait une licence Mutation sauf les joueuses U 6 F à U 11 F.

La modification de l'article 117.b) des Règlements Généraux permet désormais à la joueuse qui quitte son club **pour participer exclusivement en compétition féminine** alors que son club d'appartenance ne possède pas de section féminine, d'obtenir la dispense du cachet Mutation.

7 / LA MIXITE DES EQUIPES

La participation des équipes U 15 F à des épreuves régionales ou départementales masculines U 13, U 14 ou U 15, à 11 ou à 8, est désormais **subordonnée à l'accord du Comité de Direction du District ou de la Ligue**, après avis de l'équipe technique régionale.

Le Comité de Direction du District des Yvelines prendra une décision à ce sujet lors d'une prochaine réunion.

8 / PURGE D'UNE SUSPENSION AVEC LES AUTRES EQUIPES DU CLUB

Il a été intégré dans les Règlements le fait qu'un joueur exclu **ne peut pas inclure dans la purge de sa suspension un match disputé par une autre équipe de son club le jour-même de son exclusion ou le lendemain**.

La purge avec une autre équipe du club n'est donc possible qu'à compter du surlendemain de l'exclusion.

Cela vaut aussi pour l'Entraîneur ou le Dirigeant exclu par l'Arbitre.

9 / AUDITIONS PAR VISIOCONFERENCE

En **matière réglementaire**, est supprimée l'obligation de recueillir l'accord écrit des parties pour pouvoir procéder, à distance, à une audition par une Commission.

En revanche, en **matière disciplinaire**, cette obligation est maintenue car elle est prévue dans le règlement disciplinaire-type imposé aux Fédérations par le Code du sport.

Par ailleurs, a été supprimée l'obligation, tant en matière réglementaire que disciplinaire, de réaliser les auditions à distance depuis les locaux des instances, l'expérience récente ayant montré que les auditions depuis le domicile des intéressés fonctionnent sans difficulté.

10 / PENALITES

L'article 204 des Règlements Généraux a été modifié comme suit pour le mettre en conformité avec le Code d'Ethique de la F.I.F.A. :

Lorsqu'ils visent **la Fédération, ses Ligues, ses Districts, tout club ou toute personne physique visée à l'article 2**, sont susceptibles d'être sanctionnés :

- tous **propos** injurieux, **méprisants**, toute expression ou outrageants,
- **tous propos à caractère diffamatoire, qu'ils soient insinués ou tenus ouvertement**,
- **toutes accusations qui ne sont pas appuyées** par une présomption grave ou un commencement de preuve, et ce, sans préjudice des sanctions pénales qui pourraient être encourues.

➤ LE REGLEMENT DISCIPLINAIRE

• LA TENTATIVE D'AGISSEMENTS REPREHENSIBLES

Le Règlement Disciplinaire prévoit désormais expressément que le fait de **tenter de commettre des agissements répréhensibles** peut donner lieu à l'**engagement de poursuites disciplinaires**.

• LES MODALITES DE PURGE DES SUSPENSIONS

Ont été reformulées et précisées les conditions dans lesquelles est possible la purge des sanctions dans la continuité.

Texte actuel	Nouveau texte
<p>Article 4.5 - Les modalités d'exécution Les sanctions disciplinaires doivent être exécutées dès leur publication sur Footclubs, selon les informations qui y sont indiquées. A défaut de dispositions particulières, les sanctions prononcées par l'organe disciplinaire de première instance prennent effet à partir du lundi zéro heure qui suit leur prononcé.</p> <p>Cette date d'effet n'est toutefois pas applicable dans les cas suivants, la sanction devant être purgée dans la continuité :</p> <ul style="list-style-type: none">- le licencié automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant celui à l'occasion duquel il a été exclu par l'arbitre (article 4.2 du présent règlement) ;- l'assujetti ayant fait l'objet d'une mesure conservatoire (article 3.3.3 du présent règlement). <p>Il en est de même pour les sanctions aggravées pouvant être prononcées par l'organe disciplinaire d'appel.</p> <p>[...]</p>	<p>Article 4.5 - Les modalités d'exécution Les sanctions disciplinaires doivent être exécutées dès leur publication sur Footclubs, selon les informations qui y sont indiquées. A défaut de dispositions ou circonstances particulières, les sanctions prononcées par l'organe disciplinaire de première instance prennent effet à partir du lundi zéro heure qui suit leur prononcé. Par dérogation à ce principe, doivent être purgées dans la continuité :</p> <ul style="list-style-type: none">- la sanction infligée au licencié en complément de sa suspension automatique pour le match de compétition officielle suivant celui à l'occasion duquel il a été exclu par l'arbitre (article 4.2 du présent règlement), à la condition qu'aucun match de compétition officielle n'ait eu lieu entre la purge du match automatique et le prononcé de ladite sanction,- la sanction infligée à l'assujetti ayant préalablement fait l'objet d'une mesure conservatoire (article 3.3.3 du présent règlement),- la sanction aggravée par l'organe disciplinaire d'appel, à la condition que la sanction prononcée en première instance n'ait pas encore été intégralement purgée. <p>[...]</p>

➤ LE BAREME DISCIPLINAIRE

• LE CUMUL D'AVERTISSEMENTS

La Loi 10 des Lois du Jeu a été modifiée par l'International Football Association Board, pour préciser que si un joueur reçoit un

avertissement pendant le match, puis un **second avertissement pendant la séance des tirs aux buts**, il ne sera pas exclu par l'Arbitre.

Ce joueur reste toutefois soumis à l'application de la règle des 3 avertissements dans une période inférieure ou égale à 3 mois, quand bien même 2 avertissements lui ont été infligés lors d'une même rencontre.

• **LA DEFINITION DU COMPORTEMENT DISCRIMINATOIRE**

L'article 9 du Barème Disciplinaire a été modifié pour définir comme suit le comportement discriminatoire :

« Propos, geste et/ou attitude visant une personne en raison notamment de son **origine** ethnique, sa nationalité, **sa situation géographique, sa langue, ses convictions politiques et religieuses, sa situation sociale**, son apparence physique, son handicap, son sexe ou son orientation sexuelle. »



**WEBINAIRES
SAISON 2020 / 2021**

Septembre 2020

► DYF : Tous les webinaires de début de saison du Foot Animation

17.09.20

► DYF : « Rentrée du football féminin »

10.12.20

► FFF : « Les différentes aides financières pour les clubs de football »

17.12.20

► FFF : « Développer le eFoot dans son club »

18.12.20

► DYF : « Présentation du dispositif P.E.F. »

19.12.20

► DYF : « Présentation des dispositifs labels FFF »

07.01.21

► FFF : « Comment réussir la préparation physique de son équipe à la reprise de l'entraînement ».

11/03/2021

► FFF : « Nouvelles pratiques et jeu sans contact »

Ils sont tous disponibles sur le site du DYF à la rubrique « clubs » puis « webinaires », ou en [cliquant ici](#)



Ligue des Yvelines eFoot Dernière ligne droite avant les phases finales

Comme chaque semaine, nous faisons un point sur la seule compétition qui connaîtra une fin cette saison, à savoir, la Ligue des Yvelines eFoot sur FIFA 21, regroupant 22 clubs au départ.

Nous sommes actuellement dans la dernière semaine du Tour Principal, celle qui décidera du sort des phases finales (Final 4) et des matches de classement.

Pour les poules de niveau 1, dont les 2 premiers de chaque poule se qualifieront pour la phase finale, tout est encore possible.

- Dans la poule E, si Ikonate de VINSKY FC est bien placé pour accrocher l'une des deux premières places, la 2ème risque fortement de se jouer entre CC78 de MONTESSON US & Adamneha d'ECQUEVILLY EFC dont la rencontre doit se jouer très prochainement. Mais attention, Samir788hls est en embuscade et sa confrontation directe contre le joueur d'ECQUEVILLY EFC pourrait être déterminante. Enfin, Titanium_Spidy de ROSNY CSM & Underr de CHATOU AS ont malheureusement perdu toute chance d'accrocher le Final 4.

Pour consulter le classement de la poule E : [Cliquez ici](#)

- Dans la Poule F, si blaugranagfo10 est le seul à ne pouvoir encore prétendre aux 2 premières places tout reste encore possible. Kossa78 de GUYANCOURT ES, son prochain adversaire en réalisant un bon match contre kmer78 de BAILLY NOISY SFC lui permettant de rester à la 2ème place, a désormais son destin entre les mains et une victoire lui assurera le Final 4. Sinon Kmer78 en obtenant une victoire face au leader du groupe, Ayoub_Gs78190 de TRAPPES FUTSAL, pourrait accrocher la 2ème place. La poule reste serrée ensuite, et miinato78 d'HARDRICOURT US & Gwendal de JOUY EN JOSAS AS s'affronteront pour finir au plus haut dans cette poule et ainsi jouer un match de classement plus prestigieux.

Pour consulter le classement de la poule F : [Cliquez ici](#)

Au niveau des poules de niveau 2, dans la poule G, il ne reste qu'un match à jouer entre massounours de MANTAIS AC & Steve de ST ARNOULT FC, celui-ci déterminera probablement la première place du groupe, occupée actuellement par Ptit_guesg du MANTOIS 78 FC, qui s'est bien repris dans cette 2ème phase. Elouann15 de CERNAY LA VILLE complète ce classement, louvay05 de PLAISIROIS FO ayant du déclarer forfait. ([Classement](#)). Concernant la poule H, tout reste ouvert et les résultats en attente devront nous permettre d'y voir plus clair. Pour le moment Bouliak7 de CHAMBOURCY ASM est en tête, mais ses 4 poursuivants, Moha78 de LIMAY ALJ, deuz78 des CLAYES SOUS BOIS USM, Charomjk78 de MAGNANVILLE LIONS & Dmh_Dadane de CARRIERES GRESILLONS AS peuvent encore prétendre à une meilleure place au sein de la poule.

Rendez-vous la semaine prochaine pour les matches de classement et le Final 4, dont les modalités sont en cours d'étude.

Enjoy!

ARBITRE DYF - INTERVIEW DE GUILLAUME DANGLADE



● Guillaume peux-tu te présenter ?

🗣️ Je m'appelle Guillaume DANGLADE, j'ai 23 ans. Je suis en Master Management & Marketing. J'arbitre en National 3.

● Comment en es-tu venu à l'arbitrage ?

🗣️ Mon père était éducateur dans mon club, et j'ai pris du plaisir à arbitrer ses matchs en l'accompagnant.

● Qu'est ce qui te plaît dans cette pratique ?

🗣️ Tout d'abord j'ai aimé être au service du jeu. Ensuite la gestion humaine durant le match me plaît beaucoup. Pour finir, l'école de la vie qu'est l'arbitrage, me donne envie de poursuivre dans cette voie.

● Quelle sont tes objectifs ? Comment comptes-tu les atteindre ?

🗣️ Mon objectif est de devenir arbitre de la Fédération. Je compte l'atteindre en travaillant sans relâche sur mes points faibles. Par ailleurs j'ai la chance d'être bien encadré par des personnes qui m'aide à progresser.

● Tu es membre de la Commission de District de l'Arbitrage depuis plus d'une saison, qu'est-ce qui t'a conduit à intégrer cette commission ? Quel rôle y joues-tu ?

🗣️ En effet je suis membre de la CDA, dans le rôle de manager de la Filière Arbitrage Régional Jeune. Je suis moi-même passé par cette filière à l'époque où Brice PARINET était responsable des jeunes arbitres yvelinois, bien avant de devenir notre actuel Président de la CDA. C'est pour cela que j'ai ressenti l'envie de transmettre ce que l'on m'a appris.

De plus je pense qu'il est important de rendre à l'arbitrage ce qu'il m'a apporté, en m'investissant en ce sens.

Mon rôle est d'encadrer les jeunes arbitres de la filière. L'objectif est qu'ils évoluent au niveau régional rapidement et bien sûr, que certains d'entre eux deviennent Jeune Arbitre de la Fédération !

● Un conseil à donner pour un jeune arbitre qui hésite à se lancer dans l'arbitrage ?

🗣️ Fonce !

On apprend à devenir un véritable sportif et l'aventure humaine qui se cache derrière l'arbitrage est inestimable.

Merci d'avoir répondu à ces quelques questions 😊.





UNE INITIATIVE ORIGINALE DU F.C. FONTENAY-LE-FLEURY

Nos clubs amateurs sont pour l'heure, et encore pour quelque temps, privés de leurs compétitions, mais cela ne les empêche pas de préparer un avenir que l'on peut espérer plus enchanteur.

Ainsi, le F.C. FONTENAY-LE-FLEURY s'est rapproché de deux étudiantes de l'INSEEC, dont le projet pouvait répondre parfaitement à une volonté du club, celle de **créer une section féminine**, ceci grâce à une opération de financement participatif.

Avec 400 licenciés, le Président Marc MALOISEL estimait qu'il était indispensable d'accueillir le football féminin comme beaucoup de ses homologues yvelinois, mais comment faire, sachant que les budgets ne sont pas prometteurs de jours meilleurs.

En son absence, en voyage professionnel à l'étranger, Erwann ALY, entraîneur des U 16 et qui travaille dans un collège depuis 2 ans, nous en dit plus :

Comment vous est venue l'idée d'un financement participatif ?

C'est le fruit de notre rencontre avec deux étudiantes, Alexandra et Marion, qui sont en école de commerce, et dont le projet nous ouvrait une possibilité d'envisager une concrétisation de notre objectif de création d'une section féminine. Les sommes versées bénéficient d'une réduction d'impôt.

L'opération est baptisée « Un horizon féminin pour le F.C.F.F. »

Qui a fixé le montant de 4 000 € à atteindre ?

Nous avons estimé, avec le Président, que cela devait nous permettre de couvrir les frais de notre 1^{ère} saison, en démarrant avec la moitié de cette somme.

Quels sont vos donateurs ?

C'est très ouvert. Il y a bien sûr des parents et des proches, des familles ou des relations, mais aussi des licenciés du club.

Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Nous sommes tout près de la moitié de la somme espérée, 1 780 €, et il nous reste 8 jours de collecte. Donc, on doit pouvoir démarrer le projet qui est d'atteindre un effectif de 30 à 40 jeunes filles .

Comment se présente la prochaine saison, avec vos licenciés actuels ?

Evidemment, beaucoup sont en réflexion, les 2 derniers championnats les ayant laissés pour le moins sur leur faim. Nous allons essayer de limiter la baisse à craindre.

On voit donc là une initiative originale, qui prouve que dans le Football yvelinois, on est actif, pour essayer de maintenir un lien social important, même sans les compétitions, pour préparer une reprise très attendue par toutes et tous.

Aménagements pour accéder aux installations sportives



Un accès pour l'arrivée au stade et un autre pour le départ sont définis et matérialisés pour éviter les croisements sur l'ensemble des installations.



Interdiction d'entrer dans l'enceinte sportive à toutes personnes extérieures (hors éducateurs et joueurs).



Fléchages au sol ou muraux pour tous les espaces de circulation piétonne.



Règles strictes d'accès et d'utilisation des sanitaires.



Condammation temporaire de l'accès aux vestiaires et aux douches.



Mise à disposition de produits de nettoyage des mains.



Malaction des portes des locaux ouvertes pour limiter la manipulation des poignées et permettre une aération/ventilation régulière des espaces en intérieur.



Nettoyage et désinfection des locaux si possible après chaque passage de groupe.



Respect des règles de distanciation dans les espaces intérieurs et port du masque obligatoire.



Poubelles sans couvercle et espaces de lavage du matériel sportif utilisé à disposition près des terrains.

Illustration : 2021 - FFF - Invenys/Agf 04 20 04

Les bons comportements à adopter pour la reprise dans votre club



Avant la séance / le match
Arrivée au stade



1. Je n'accède auxpts de mon entraîneur.



2. J'arrive si possible le cavalierage pour ne rendre au stade.



3. Si les vestiaires ne sont pas accessibles, j'arrive en tenue d'entraînement et avec ma grande remplie.



4. Je porte mon masque dès mon arrivée au stade et jusqu'au terrain (si j'ai plus de 11 ans).



5. Je respecte les espaces au sol afin d'éviter de créer les autres évenements.



6. Je salue mes collègues, mes entraîneur et mes dirigeants dans le respect des gestes barrières (pas de poignée de main, bisou ou câlin).



7. Je me nettoie les mains.



8. Je laisse mon sac au bord du terrain.



9. Je patiente dans les zones d'attente matérialisées à proximité du terrain.



Pendant la séance / le match



J'ai un ballon, une grande et une chaussette individuelle.



Je ne crie pas.



Je respecte la distanciation sociale dès que le jeu est arrêté : un mètre de 2 m avec l'entraîneur et mes collègues.



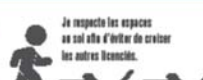
Départ du stade
Après la séance / le match



Je ramène mon masque à la sortie du terrain.



Je me nettoie les mains.



Je respecte les espaces au sol afin d'éviter de créer les autres évenements.



J'arrive si possible de rapporter le cavalierage.



ou



Je nettoie ma tenue de sport dès mon retour à la maison :
- lavage à 60°C puis, lorsque c'est possible, séchage au sèche-linge ;
- sinon, lavage à 30°C puis, une fois séchée, la laisse trois jours dans un sac fermé.

Illustration : 2021 - FFF - Invenys/Agf 04 20 04

Recommandations pour l'organisation de la pratique



Application des gestes barrière et de la distanciation sociale

- > Port du masque pour les encadrants pendant la séance (sauf pour s'adresser aux joueurs) ;
- > 2 m entre l'intervenant et le groupe.



Désinfection du ballon et du matériel systématique.



Utilisation d'une gourde personnelle.



Matériel pédagogique manipulé seulement par l'éducateur.



Numerotation individuelle du ballon (identification et personnalisation).



Prévoir une personne « garante du protocole sanitaire » (GPS) qui veille au respect des principes généraux et à la bonne conduite de la séance.



Créneaux de pratique espacés entre chaque groupe afin de permettre le nettoyage du matériel et de réguler les flux.



Zones d'attente pour les pratiquants matérialisées à proximité du terrain avant la participation à une séance.

© Fédération Française de Football - FFF

Activités de reprise proposées des enfants aux adultes

Pour un groupe de dix joueurs maximum, encadrement compris, en terrain extérieur uniquement (terrain à 11, 8 ou 5).



Activités individuelles sans ballon



Parcours de coordination motrice.



Circuit training éducatif de renforcement musculaire.



Atelier d'Air football (travail des gestes à vide, visualisation).



Activités individuelles au sein d'un groupe, sans ballon et sans collaboration



Jeux pré-sportifs (jeux en miroir, 1-2-3 Soleil, etc.).



Ateliers du Programme éducatif fédéral.



Biathlon technique (quiz et parcours).



Enchaînements de mouvements rythmés par la musique et inspirés du football.

Activités individuelles avec un ballon personnalisé (Mon ballon) ou activités avec passage du ballon possible entre deux joueurs



Exercices techniques (parcours, jonglerie).



Ateliers de passes (avec un mur, une planche de rebond ou un autre joueur).



Ateliers de tirs de précision (but, bêche cible).

© Fédération Française de Football - FFF

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMITÉ DE DIRECTION DU JEUDI 11 MARS 2021

En visioconférence

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Sandrine SANCHEZ, Valérie TARDIVEL, Dorette ELANGUE ETEME, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Thierry MOURAUX, Yves AVOIRTE, Florent BAUDOIN, Laurent HOUIN, Jean-Eric INACIO, Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA, Ali SAHALI

Excusés : M. Mustapha JINAMI, Dr Pascal MAILLE

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur,
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental
M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage

La séance est ouverte à 18 h 00

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 28/1/2021

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 28/1/2021 a été envoyé, le 5/2, aux membres du Comité de Direction, pour observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 667, du 10/3/2021, après avoir été publié sur le site du District.

Il est adopté à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ Les suites du match Seniors du 25/10/2020, au cours duquel **un Arbitre a été agressé par un spectateur**, à la mi-temps.

La Commission de Discipline avait, le 27/10, décidé de mettre le dossier à l'instruction.

La Commission de Discipline a, le 6/2, prononcé les sanctions suivantes :

- **match perdu par pénalité au club recevant** (- 1 point - 0 but), pour en attribuer le gain au club visiteur (3 points - 1 but),
- **amende sportive** : 250 € au club recevant,
- **6 matches à huis clos, dont 3 avec sursis** pour l'équipe

concernée du club recevant.

Le District a été informé officiellement, le 9/2, de ce que l'auteur de l'agression avait été identifié et interpellé et qu'il faisait l'objet d'une procédure devant le Tribunal Correctionnel de VERSAILLES, devant lequel le District s'est aussitôt constitué partie civile.

La sanction pénale prononcée le 10/2 par le Tribunal Correctionnel de VERSAILLES est la suivante :

- . **3 mois d'emprisonnement avec sursis, assorti d'une mise à l'épreuve de 18 mois,**
- . **3 000 € de dommages et intérêts à l'Arbitre,**
- . **500 € au District et 200 € à l'U.N.A.F.**, en leur qualité de partie civile.

Par ailleurs, le District a :

- **engagé une procédure disciplinaire** à l'encontre de l'agresseur, étant noté que le Président de la Commission de Discipline avait, le 24/11, décidé, comme prévu par l'article 3.3.5 du Règlement Disciplinaire, de prolonger le délai ouvert pour engager des poursuites disciplinaires,

- **saisi le Préfet des Yvelines**, via le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports des Yvelines, qui vient d'intégrer les Pôles Jeunesse, Vie Associative et Sports de la D.D.C.S. d'une demande de **mesure d'interdiction administrative de stade**, sur le fondement de l'article L.332-16 du Code du Sport dès lors que le jugement n'a pas prononcé d'interdiction judiciaire de stade sur le fondement de l'article L.332.11 du Code du Sport.

A ce sujet, une communication a été faite à l'intention des clubs dans le dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 667, du 10/3.

- ✓ les 22 et 31/1, en visio : **Assemblée Générale de l'Association syndicale « Business Park Montigny »** (dont fait partie le District et qui gère les affaires communes à la zone où il est installé)

- ✓ le 26/1 : **Proposition de Loi visant à démocratiser le sport en France**
Il ne s'agit pour l'instant que d'un projet qui prévoit notamment de :

- faciliter l'accès aux équipements sportifs scolaires actuels et futurs aux utilisateurs extérieurs,

- agir en faveur de la parité au sein des instances nationales et déconcentrées des Fédérations sportives agréées,

Ainsi, dans les Ligues et les Districts, **il serait imposé, au sein des Comités de Direction, une proportion de 25 % des sièges pour les femmes.**

- modifier les modalités d'élection de la Présidente ou du Président ainsi que de son conseil d'administration par les clubs qui la composent,

Ainsi, au minimum 50 % du collège électoral seraient composés de Présidents de clubs, qui porteraient au minimum 50 % des voix.

- **limiter à 3 le nombre des mandats de plein exercice exercés par un même Président d'une Fédération et de ses instances déconcentrées** (Ligues régionales, Comités départementaux, Districts)

- **s'assurer de l'honorabilité de toute personne intervenant dans l'encadrement d'un ou plusieurs pratiquants** dans un établissement d'activités physiques ou sportives,

Cette proposition de loi est étudiée, depuis le 10/3, par la Commission des Affaires Culturelles et de l'Education de l'Assemblée Nationale, avec un recours à la procédure accélérée.

Elle a fait l'objet de 320 amendements.

On peut penser que **la loi sera votée et promulguée avant l'été.**

A suivre

- ✓ le 1^{er}/2, en visio : **Tirage au sort des poules de la Ligue des Yvelines eFoot sur FIFA 21**
- ✓ le 1^{er}/2, en visio : **Réunion du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P. D.F.)**
- ✓ le 2/2, en visio : **Réunion des Présidents de District Franciliens**
- ✓ le 6/2, en visio : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District**
- ✓ le 8/2, en visio : **Collège des Présidents de Ligues, de Districts et des Autres Acteurs du Football Amateur** (en vue de l'Assemblée Fédérale du 12/3)
- ✓ A noter que **M. Claude DELFORGE, Président du District du Val d'Oise, a été élu Président du Collège des Présidents de District** et fait donc désormais partie du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur.
- ✓ **Les interventions du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :
 - . les 9, 16, 23/2 et 2/3, en visio : Formation accessible et adaptée au secteur associatif, sur le thème : **L'essentiel de la comptabilité** (4 modules de formation qui se suivent)
 - . les 10/2 et 4/3, en visio : Formation condensée sur le thème : **Gérer mon association à distance (1/2 et 2/2)**
 - . le 22/2, en visio : **Mixity time** (favoriser la mixité dans les instances dirigeantes des associations sportives), plus de temps pour la mixité : séances de coaching et de co-développement afin de permettre aux participant(e)s de poser des questions ou problématiques, de prendre du recul sur une situation et modifier si

nécessaire un regard ou un positionnement, sur le thème : **La recherche de nos talents**

- ✓ le 26/2, en visio : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District**
- ✓ le 27/2, en visio : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le 3/3, au siège de la Ligue : **Rencontre avec M. Noël LE GRAËT, candidat à la présidence de la F.F.F. et plusieurs membres de sa liste pour l'élection du Comité Exécutif**
- ✓ le 3/3, en visio : **2^{ème} réunion du groupe de réflexion sur la création d'un « Agenda du club »**
- ✓ le 6/3, en visio : **Assemblée Générale du C.D.O.S. 78**
- ✓ le 8/3, en visio : **Rencontre avec M. Frédéric THIRIEZ, candidat à la présidence de la F.F.F. et plusieurs membres de sa liste pour l'élection du Comité Exécutif**
- ✓ le 10/3, au siège du District : **Réunion préparatoire à la réalisation, le 25/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, d'une journée de formation organisée dans le cadre de la formation professionnelle des enseignants sur le thème des Jeux Olympique 2024**
- ✓ le 11/3 : **webinaire F.F.F. « Pratiques et jeu sans contact »**, par la Direction Technique Nationale et la Ligue du Football Amateur : **De nouvelles formes de jeu pour toutes vos catégories, des challenges Golf foot, Futnet (tennis-ballons) et Fitfoot**

Pour rappel, **les webinaires de la saison 2020 / 2021 sont tous disponibles sur le site du District**, à la rubrique « clubs », puis « webinaires » :

- . District : Tous les webinaires de début de saison du Football d'Animation
- . District : Rentrée du Football Féminin
- . F.F.F. : Les différentes aides financières pour les clubs de football
- . F.F.F. : Développer le eFoot dans son club
- . District : Présentation du dispositif Programme Educatif Fédéral (P.E.F.)
- . District : Présentation des dispositifs Labels F.F.F.
- . F.F.F. : Comment réussir la préparation physique de son équipe à la reprise de l'entraînement

3 / LA CRISE SANITAIRE ET SES CONSEQUENCES

Il est fait le point de l'évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité de Direction, le 28/1 :

- ◆ **Le 18/2, le Comité Exécutif de la F.F.F. a décidé la reprise du Championnat de National 2** (4^{ème} échelon national, 64 clubs répartis en 4 groupes de 16) à partir du samedi 13/3 (à huis clos).

Les équipes concernées pourront s'entraîner collectivement, par dérogation, après 18 h 00, dans le respect du protocole sanitaire d'entraînement.

Le Comité exécutif de la F.F.F. avait validé, le 21/1, le nouveau format du Championnat, consistant à terminer la phase des matches aller, puis à constituer une poule d'accession et une poule de maintien pour les matches retour. Chaque poule est constituée de 8 clubs en fonction du classement arrêté à l'issue des matches aller. Le nombre des accessions et des relégations reste identique.

À l'issue de la saison, le 1^{er} de chaque groupe sera promu en Championnat National 1 (sauf s'il s'agit de l'équipe réserve d'un club professionnel) et les 3 derniers de chaque groupe seront relégués en National 3.

Le Championnat National 2 reprendra par la 10^{ème} journée le samedi 13/3 et s'achèvera le dimanche 13/6. Pour les clubs éliminés de la Coupe de France, des matchs en retard pourront être fixés dès le 27/2 et le 6/3.

- ◆ La F.F.F. a ensuite annoncé, le 19/2, la reprise des compétitions pour le **Championnat de D 2 Féminine**.

La F.F.F. a obtenu l'autorisation des autorités pour faire reprendre le championnat de D 2 Féminine. Les 24 équipes engagées pourront également reprendre les entraînements collectifs (avec contacts) et déroger au couvre-feu à 18 h 00. La compétition reprendra le 18/4 pour se terminer le 27/6. Elle pourrait même être avancée au mois de mars si la Coupe de France Féminine venait à ne pas obtenir de visa de reprise du ministère des Sports.

Le nouveau format du championnat, mis en place par le Comité Exécutif de la F.F.F. du 21/1, consiste à terminer la phase des matches aller puis à constituer une poule d'accession et une poule de maintien pour les matches retour.

- ◆ **Le 22/2**, le Président de la F.F.F. s'est exprimé quant à la reprise des championnats de National 2 et de D 2 Féminine.

Il s'est également évoqué la reprise des autres divisions, en constatant que si la compétition reprend pour certains, d'autres doivent patienter. Si le Championnat National 2 fait son retour et que la D 2 Féminine reprendra en avril, les autres championnats amateurs (National 3, régionaux, départementaux et jeunes) vont devoir patienter.

A cette date, selon M. Noël LE GRAËT, une reprise est encore envisageable d'ici la fin du mois de mars, mais au-delà, « les Championnats auront du mal à continuer. » Interrogé à l'occasion d'un déplacement pour sa campagne de réélection à la tête de la F.F.F., il espère encore pouvoir faire reprendre la compétition en mars. « Dès que le gouvernement décidera, on ira plus loin si possible », a-t-il déclaré, la Fédération étant en effet contrainte de suivre les instructions de l'Etat concernant la reprise des compétitions.

Sauf nouvelle communication gouvernementale, seuls les sportifs de haut niveau peuvent alors jouer en compétition.

Autrement dit, le Championnat National 2 a été autorisé à reprendre

car un grand nombre de pratiquants de cette division sont sous contrats (fédéraux). Pour le Championnat National 3, des « investigations plus poussées » doivent être menées, mais « toutefois, les chances de reprise à ce stade sont minces », a souligné un proche du dossier à la F.F.F..

◆ Les licenciés Jeunes sont également dans l'attente.

Alors qu'ils ont repris les entraînements sans contact depuis le mois de novembre, des milliers de jeunes licencié(e)s sont aussi privé(e)s de compétition. Cela ne devrait pas évoluer dans les prochaines semaines pour eux car la pratique en compétition reste réservée « aux professionnels, athlètes de haut-niveau et inscrits sur liste ministérielle ». La question d'une reprise pourrait donc se poser pour les Championnats Nationaux U 19 et U 17, gérés par la F.F.F., mais ce statut permettant une dérogation ne concernerait qu'une minorité de jeunes de ces divisions.

◆ Le 25/2/2021, s'est tenue, au siège du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.), une conférence de presse des Président(e)s des Fédérations de sport de salle

Aux côtés de Denis MASSEGLIA, Président du C.N.O.S.F., les Présidents des Fédérations de basket-ball, handball et volley-ball, ont tenu une conférence de presse à la Maison du Sport Français, accompagnés de nombreux Président.es de Fédérations de sport de salle.

L'objectif était d'alerter les pouvoirs publics sur la situation actuelle des Fédérations de sport de salle et des conséquences de la crise sanitaire sur leur écosystème respectif.

Il a été souligné que depuis plusieurs mois, les sports de salle font face à des restrictions qui affaiblissent leurs clubs, notamment sur la perte de licenciés (entre - 15 % et - 57 % en fonction des Fédérations). Face aux manques de visibilité et de moyens, ils ont souhaité exprimer la détresse de leurs équipes dirigeantes, de leurs clubs, de leurs licenciés et de l'ensemble des bénévoles qui font la richesse de leur sport.

Avec la fermeture des gymnases et une activité sportive en suspens, il leur est impossible de faire des prévisions sur le report ou l'annulation de leurs Championnats et ils doivent faire face à la gronde croissante et puissante de leurs licenciés, à qui ils ne peuvent apporter de réponse ; il leur est également impossible d'anticiper, seuls, un plan ambitieux de reprise pour les saisons à venir qui seront très périlleuses juste avant le grand rendez-vous de Paris 2024.

D'un point de vue financier, les aides proposées par le Ministère en charge des Sports ne pourront couvrir tous les manques à gagner des clubs, de plus en plus en danger.

Les Président(e)s ont donc souhaité des réponses concrètes, en particulier :

- un retour des pratiquants dans les clubs dès que possible (surtout les jeunes) selon des protocoles sanitaires adaptés ; un soutien significatif pour doter les clubs de masques sportifs ; un « certain » accueil de partenaires et public (dito : la culture),

- un fonds de soutien direct pour les Fédérations de sport de salle beaucoup plus touchées que les sports en extérieur,

- une défiscalisation des licences pour les sports de salle qui n'ont pas pu être pratiqués cette saison,

- une visibilité immédiate sur le **Pass'Sport**, un dispositif simple et efficace au service du monde fédéral qui permet de préparer la saison 2021 / 2022,

- la création d'emplois aidés au sein des Fédérations pour accompagner les clubs en vue d'une relance dès cet été 2021,

- une campagne de communication nationale quand tous les sports seront autorisés.

L'initiative de regrouper tous les sports de salle autour de ce message commun a permis à chacun de se faire entendre. Les Président(e)s des Fédérations qui ont pris la parole, d'une même voix, espèrent faire écho auprès du ministère en charge des Sports et surtout, espèrent faire changer les choses.

L'ambition est de faire prendre conscience de l'impact sanitaire, sportif, économique et social dans lequel les clubs et les licenciés se trouvent à ce jour. Mais surtout, d'ouvrir le débat avec tous les acteurs pour trouver des solutions, communes, rapides et efficaces.

◆ Le 25/2 : Conférence de presse du Premier Ministre

Il a été annoncé que 20 départements (dont les Yvelines) feraient l'objet d'une surveillance renforcée, un nouveau point devant être fait ultérieurement pour que, si nécessaire, il soit décidé de nouvelles mesures applicables à compter du 6/3.

◆ Le 26/2 : La Fédération Française de Rugby a décidé de :

- **l'arrêt des compétitions de rugby amateur dans leur format officiel et de figer les montées et les descentes pour tous les niveaux**, hormis celles qui ont obtenu une dérogation du ministère en charge des sports,

- **sécuriser la clôture de la saison 2020 / 2021 pour préparer sereinement la saison 2021 / 2022**,

- **favoriser la reprise de la pratique collective partout où elle sera possible, dans des conditions acceptables**, en fonction de la situation sanitaire, de la protection et de la préparation des joueurs, de l'accès aux infrastructures, et des conditions d'accueil du public,

- **relancer l'activité dans les territoires**, en accompagnant la mise en place, en lien avec les Ligues et les clubs, de challenges locaux en limitant les contraintes.

La volonté de la Fédération est de favoriser la reprise de la pratique au plus tôt cette reprise de la pratique restant possible par le biais de rencontres amicales et de toute forme de plateaux.

- ◆ **Le 2/3** : Obligation généralisée décidée par le Préfet des Yvelines du port du masque (sauf pour les moins de 11 ans et les

personnes handicapées) sur tout le territoire du département des Yvelines en zone urbaine comme en zone rurale.

- ◆ **Le 4/3** : Rétropédalage du ministère chargé des sports, qui a annoncé **l'arrêt des Championnats de National 2 et de D 2 Féminine** dans le cadre des nouvelles mesures renforcées de sécurité sanitaire annoncées par le gouvernement pour lutter contre l'épidémie de Covid-19.

La ministre des sports s'est dite particulièrement consciente de l'impatience des pratiquants amateurs dans le football comme dans tous les sports et elle a indiqué qu'elle travaillait actuellement à un plan par étapes pour donner des perspectives de reprise progressive au monde sportif.

Mais dans le contexte du moment, où de nombreux départements sont sous une vigilance extrême et que le gouvernement fait tout pour repousser un confinement, il était malheureusement impossible d'envisager aujourd'hui une reprise des divisions amateurs ou semi-professionnelles.

La F.F.F. n'a pu que prendre acte de cette décision.

Il semble que l'on se dirige vers un arrêt définitif des compétitions amateurs.

Des décisions seront à prendre pour tenir compte de la situation ainsi créée pour les clubs.

◆ Le 4/3 : Conférence de presse du Premier Ministre

Il a été annoncé que :

- quelques départements supplémentaires feraient l'objet d'une surveillance renforcée,

- les centres commerciaux de plus de 10 000 m² seraient fermés.

La question paraît clairement se poser de l'arrêt définitif des compétitions amateurs et d'une saison déclarée « blanche ».

Enfin, **les formations techniques** qui se sont déroulées sont citées ci-après, au point N° 8.

4 / NOMINATION DES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2020 / 2021

Le Comité de Direction **procède, à l'unanimité, aux nominations suivantes :**

➤ **COMMISSION TECHNIQUE**

M. Olivier ALBEROLA

➤ COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

M. Antoine BRECHET

➤ COMMISSION DES LABELS

M. Thierry MOURAUX, Représentant du Bureau du Comité de Direction

M. Ali SAHALI, Représentant du Comité de Direction

M. Christophe CONSIGLI

➤ COMMISSION DU PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

M. Thierry MOURAUX, Représentant du Bureau du Comité de Direction

M. Ali SAHALI, Représentant du Comité de Direction

M. Laurent VIMONT, au titre du Football d'Animation

Mme Valérie LAURENT, au titre du Football Féminin

M. Loïc JOUBERT, au titre du Football Diversifié

Mme Sandrine SANCHEZ, au titre de la Commission du Football en Milieu Scolaire

M. Christophe CONSIGLI

A noter que comme déjà indiqué lors de la réunion du Comité du 28/1, le Bureau reçoit actuellement chacun(e) des Président(e)s et Vice-Président(e)s des Commissions du District, ainsi que les représentant(e)s du Bureau et du Comité de Direction au sein de ces Commissions, dans le but d'examiner les **Fiches Missions des Commissions** qui ont été établies.

Il s'agit également d'évoquer à cette occasion les conditions de fonctionnement de chacune des Commissions.

5 / DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU COMITE AU COMITE DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DES YVELINES (C.D.O.S. 78)

Il est rappelé que lors des réunions du Comité de Direction des 3/12/2020 et 28/1/2021, il avait été indiqué qu'il y avait lieu de désigner un membre du Comité de Direction pour **siéger au Comité de Direction du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**.

Le renouvellement du Comité de Direction du C.D.O.S. 78 ayant lieu, lors d'une Assemblée Générale en visio, le 6/3, le Bureau a proposé la candidature de M. Yves AVOIRTE

Le Comité entérine ce choix et **désigne, à l'unanimité, M. Yves AVOIRTE pour le représenter au sein du Comité de Direction du C.D.O.S. 78.**

6 / LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2020 / 2024 - L'AGENDA DU CLUB

MM. Rodrigo LOPES ROCHA et Jean-Pierre LEDUC font le point de l'état d'avancement du projet de création de l'« **Agenda du club** ».

Il est rappelé que parmi les différents projets figurant dans le Plan d'actions 2020 / 2024, le Comité avait, lors de sa réunion du 3/12/2020, fait le choix de travailler sur 5 thèmes, parmi lesquels la **création d'un « Agenda du club »**.

Il avait été constitué à ce sujet un Groupe de réflexion, comprenant des représentants du District et des Présidents de clubs, groupe qui s'est réuni le 13/1/2021.

Cette réunion, à laquelle tous les membres du Groupe avaient participé, avait été très intéressante et avait permis de faire avancer concrètement la réflexion.

Le Groupe s'est à nouveau réuni, comme prévu, le 3/3 et la réunion a été très constructive et fructueuse.

Une nouvelle réunion est programmée le mercredi 21/4.

Enfin, il est rappelé que l'objectif est **que les clubs puissent disposer de cet Agenda pour le mois de mai.**

7 / LA CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE UNIQUE

Il est rappelé que dans un souci d'organisation et d'efficacité, et comme cela avait été annoncé dans le Plan d'Actions 2020 / 2024, le Comité a décidé, lors de sa réunion du 28/1/2021, de fusionner l'actuelle Commission d'Appel Départementale et le Comité d'Appel chargé des Affaires courantes du District, pour instaurer une **Commission d'Appel Départementale unique, compétente tant en matière réglementaire qu'en matière disciplinaire.**

La création de cette Commission d'Appel unique nécessitait, d'une part une adaptation de l'article 31 du Règlement Sportif du District, et d'autre part une mise à jour de l'article 13.7 des statuts du District qui fixait la composition et les conditions de quorum du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes.

Le Comité a donc décidé :

- de modifier en conséquence l'article 31 du Règlement Sportif, relatif aux appels,

- d'adopter la modification de l'article 13.6 des statuts, relatif à la composition et aux conditions de quorum du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes, modification qui sera soumise, le 12/6/2021, à une Assemblée Générale Extraordinaire.

Il apparaît toutefois que doit être également adapté comme suit l'article 2.1 du Règlement Sportif du District

REGLEMENT SPORTIF DU DISTRICT

<i>Texte actuel</i>	<i>Nouveau texte proposé</i>
Article 2 - LES COMMISSIONS 1) Le Comité de Direction délègue ses pouvoirs à un Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes et à des Groupes de travail. 2) Le Comité de Direction délègue également ses pouvoirs à des Commissions dont il nomme chaque année le Président, le Vice-Président et les membres.	Article 2 - LES COMMISSIONS 1) Le Comité de Direction délègue ses pouvoirs à une Commission d'Appel Départementale et à des Groupes de travail. <i>[le reste sans changement]</i>

Le Comité adopte, à l'unanimité, cette modification au Règlement Sportif.

8 / LA TECHNIQUE

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, fait le point sur les **formations techniques organisées par le District et les opérations de détections / sélections.**

I - FORMATIONS

Depuis la réunion du Comité du 28/1/2021, **5 formations techniques** ont pu se dérouler :

✓ **C.F.F. 3 - module U 17-U 19, les 15 et 16/2, en distanciel**

+ 1 jour de mise en situation pédagogique (M.S.P.) en visio à venir.

13 inscrits, 12 présents, 8 clubs représentés - 3 stagiaires hors département

✓ **C.F.F. 1 - module U 9, les 15 et 16/2, en distanciel**

+ 1 jour de M.S.P. en visio à venir.

16 inscrits, 15 présents, 13 clubs représentés - 2 stagiaires hors département

✓ **C.F.F. 1 module U 11, les 18 et 19/2, en distanciel**

+ 1 jour de M.S.P. en visio à venir.

16 présents, 12 clubs représentés

✓ **C.F.F. 2 - module U 13, les 23 et 24/2, en distanciel**

+ 1 jour de M.S.P. en visio à venir.

16 présents, 13 clubs représentés - 4 stagiaires hors département

✓ **C.F.F.2 - module U 15, les 25 et 26/2, en distanciel**

+ 1 jour de M.S.P. en visio à venir.

16 inscrits, 15 présents, 10 clubs représentés - 2 stagiaires hors département

Les modules Futsal, Animatrice, Gardien de but et U 6-U 7 qui étaient programmés **ont été annulés** jusqu'à fin avril.

Ceux restant programmés seront éventuellement maintenus en mai et juin, en fonction de l'évolution des conditions sanitaires et des directives fédérales.

Bilan de la mise en place de ces formations nouvelles formules en distanciel :

Les problèmes de connexions demeurent la principale source de difficultés rencontrées par certains stagiaires et donc d'accès au contenu de formation distillée à distance, via l'application de visioconférence StarLeaf et les applications favorisant l'interactivité (Kahoot, Mentimeter, Wooclap...).

Les formateurs sont également toujours impactés par des instabilités de la connexion, ce qui a occasionné des coupures auxquelles les formateurs ont su faire face. Ces problèmes nécessitent toujours d'être résolus pour faciliter le travail des formateurs et la qualité des formations à l'avenir.

Les nouveaux supports de formations fédéraux, réadaptés, et les outils numériques mis à disposition des stagiaires pour l'interactivité restent toujours limités dans leur utilisation. Ils sont néanmoins toujours une source de satisfaction pour les stagiaires.

Les prochaines formations C.F.F. prévues au calendrier initial sont maintenues en distanciel et pour le moment jusqu'à la fin du mois d'avril 2021.

Les dates et les modalités d'organisation des journées complémentaires de **mise en situation pédagogique** (4^{ème} séquence des modules C.F.F. dispensés en distanciel) ont été validées par l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F).

Elles ne se dérouleront pas en présentiel comme initialement prévu mais **en distanciel**, compte-tenu de l'incertitude des conditions sanitaires actuelles.

Le format retenu en distanciel est d'une durée de 5 heures, programmée sur une ½ journée. Les stagiaires seront répartis en 2 groupes de 8 au maximum et seront encadrés par un unique formateur.

Une formation de formateurs spécifiques au déroulement de cette nouvelle séquence de Mise en Situation Pédagogique innovante de

formation au C.F.F. en distanciel se déroulera le 18/3, au District, pour les 4 salariés du département Technique chargés d'effectuer ces actions de formations auprès des candidats stagiaires aux différents C.F.F. programmés sur cette fin de saison.

La mise en place de ces nouvelles méthodes nécessitera de la coordination et de la préparation pour l'harmonisation et l'optimisation des modules de formation C.F.F. proposés à partir du mois d'avril en distanciel.

Les prochaines formations en distanciel sont les suivantes :

✓ **C.F.F. 3 - module Seniors**, les 11 et 12/3

+ 1 jour de M.S.P. en visio le 9 ou le 29/4

Formation complète (16 stagiaires)

✓ **C.F.F. 2 - module U 13**, les 25 et 26/3

+ 1 jour de M.S.P. en visio le 20 ou le 21/5

Formation complète (16 stagiaires)

✓ **C.F.F. 2 - module U 15**, les 29 et 30/3

+ 1 jour de M.S.P. en visio le 30/4 ou le 12/5

Actuellement 14 inscrits

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

Avec l'autorisation du ministère des Sports, le **concours d'entrée au Pôle Espoirs de CLAIREFONTAINE**, réservé aux joueurs U 13 G a pu reprendre durant les dernières vacances scolaires, dans le respect des gestes barrières et des règles de pratique restreinte (pas de rencontres de football à 8).

Près de 700 joueurs issus des 7 Districts Franciliens ont été observés et les 98 joueurs Yvelinois restant en course ont été répartis sur 4 ½ journées, les 17 et 18/2, afin d'être testés sur différents ateliers par les responsables du Pôle Espoirs et les 2 éducateurs membres de la Commission Technique du District.

Les joueurs retenus seront conviés aux prochaines échéances par le biais du site internet de la F.F.F..

Toujours avec la même autorisation, certaines joueuses U 15 F sélectionnées ont pu participer, le 3/3, à une **détection à CLAIREFONTAINE pour l'entrée au Pôle France à l'I.N.S.E.P.** ou aux autres Pôles fédéraux. Une première liste de joueuses sélectionnées avait déjà participé à une détection le 10/2 à l'I.N.S.E.P.. Les joueuses retenues seront convoquées pour un stage national réunissant *a priori* 30 joueuses.

Une liste de joueurs U 15 prévus pour l'Interdistricts en novembre a été communiquée à la Ligue et certains sont susceptibles de participer à un éventuel stage régional avec 2 x 30 joueurs en incorporant les

joueurs de l'I.N.F. et du PARIS SAINT-GERMAIN.

A noter également qu'une 3^{ème} équipe pour la Ligue devrait être constituée, avec des joueurs « en retard morphologique ».

Les autres opérations de détections et de sélections (U 14 G et F et Futsal) programmées initialement sur les mois de janvier, février et mars 2021, ont dû être ajournées.

Ces actions seront éventuellement reportées à des dates ultérieures, en fonction de l'évolution des règles sanitaires et des directives fédérales.

9 / L'ARBITRAGE

M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.), présente les différentes actions de ladite Commission.

Est évoquée la réunion de la C.D.A. du 2/3, qui s'est déroulée en présence, notamment, de M. Éric BORGHINI, Président de la Commission Fédérale des Arbitres, qui a salué l'excellence de la formation yvelinoise en matière d'arbitrage.

M. Brice PARINET affirme vouloir veiller à la **réelle application du Carton Blanc (exclusion temporaire de 10 minutes dans les compétitions de jeunes)**, comme cela a été demandé par le Comité de Direction.

Les contours d'application de cette mesure seront précisés **dans le cadre d'une circulaire** de la C.D.A., qui est en cours d'établissement.

Il y aura bien sûr lieu de communiquer à ce sujet avec les clubs et avec les Arbitres.

Le Carton Blanc devra en effet rester une possibilité donnée à l'Arbitre sans constituer une étape obligatoire dans les cas suivants :

- joueur qui retarde la reprise du jeu,
- joueur qui manifeste sa désapprobation en paroles ou en acte,
- comportement antisportif :
 - . toucher le ballon de la main pour interférer dans une attaque prometteuse ou la stopper,
 - . jouer le ballon de la main pour tenter de marquer un but.

Le Carton Blanc ne se substituera pas obligatoirement à un avertissement et ne saurait remplacer une exclusion qui serait nécessaire. En outre, il concernera exclusivement les joueurs présents sur le terrain.

Sont ensuite évoquées **les formations actuellement programmées dans le domaine de l'arbitrage :**

➤ **pour les Arbitres :**

- **Réunion de (re)prise de contact**
Mercredi 17/3, de 19 h à 20 h

- **Réunions Protection du jeu et des acteurs**
vendredi 19/3, mardi 23/3 et mercredi 31/3, de 19 h à 20 h

- **Réunions Lois du Jeu**
mercredi 7/4 et lundi 19/4, de 19 h à 20 h

- **Réunions Anticipation et prévention**
mercredi 24/3 et vendredi 9/4, de 19 h à 20 h

- **Réunions ré-athlétisation**
lundi 12/4, de 19 h à 20 h et samedi 17/4, de 10 h à 11 h

➤ **pour les Observateurs :**

- **Réunion de (re)prise de contact**
mercredi 17/3, de 19 h à 20 h

- **Réunion Protection du jeu et des acteurs**
mercredi 31/3, de 19 h à 20 h

- **Réunion Lois du Jeu**
mercredi 24/3, de 19 h à 20 h

- **Réunion Anticipation et prévention**
mercredi 14/4, de 19 h à 20 h

- **Réunion Pédagogie de l'observation**
mercredi 21/4, de 19 h à 20 h

➤ **les Formation Initiales en Arbitrage**

. 3^{ème} session : les 29, 30/5 et 5/6
. 4^{ème} session : les 19, 20 et 26/6

En outre, une formation *a minima* devrait également être organisée, cet été, **de manière délocalisée dans un club volontaire.**

Par ailleurs, la C.D.A. a créé plusieurs **Guides des Lois du jeu** à destination des clubs (**Football à 11, Football d'Animation et initiation à l'Arbitrage**), qui seront prochainement présentés au Bureau avant d'être mis à la disposition des clubs sous forme de webinaires.

Pour conclure sur l'Arbitrage, il apparaît que la question de **l'application des dispositions du Statut de l'Arbitrage** devra faire l'objet, pour la saison 2020 / 2021, pour des raisons évidentes, de décisions empreintes de bienveillance envers les clubs.

Il apparaît en outre nécessaire de **renouer rapidement le contact avec les 32 candidats-arbitres qui ont réussi la théorie** lors des sessions de formation précédentes mais n'ont pu se soumettre à l'épreuve pratique.

10 / LES FINANCES

● Les relevés clubs

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale, fait le point quant aux **relevés clubs.**

Il s'avère que, malgré plusieurs relances, 52 clubs restent débiteurs envers le District, pour un montant total de l'ordre de 24 000 €, auxquels s'ajoutent près de 2 000 € au titre des frais d'arbitrage.

7 clubs restent redevables de montants supérieurs à 1 000 €.

Tous les clubs concernés feront l'objet d'**une nouvelle relance, étant rappelé que, faute d'une demande de délai, le montant des sommes dues augmente chaque mois.**

A noter enfin qu'**un certain nombre de clubs sont toujours débiteurs envers la Ligue** au titre de sommes mises en recouvrement le 3/2.

Le Président de la Ligue a fait savoir, lors de la réunion du Comité de Direction du 27/2, qu'**un courrier détaillé allait être envoyé à chacun des clubs concernés, pour rappeler et expliciter les conditions dans lesquelles ils ont fait l'objet d'aides très importantes de la part de la F.F.F., de la Ligue et des Districts.**

Il a été indiqué que les clubs qui rencontreraient des difficultés pour le paiement de cet appel de fonds à **saisir la Commission de Solidarité** en lui transmettant tous les éléments nécessaires pour lui permettre d'évaluer la situation et de prendre une décision.

Il a en outre été demandé aux Présidents de District de **prendre l'attache de ces clubs** pour appeler leur attention sur la nécessité de verser les sommes dues à la Ligue.

L'attention des clubs va également être appelée sur le fait que les licenciés sont par **couverts par une assurance obligatoire pour les dommages qu'ils causent ou qu'un autre participant peut leur causer lors des activités sportives**, et qu'en conséquence, **ne pas s'acquitter du paiement de la licence revient à ne pas s'acquitter de la part assurance-licence.**

Les effets du contrat d'assurance s'en trouveraient en effet suspendus, ainsi que la prise en charge des sinistres en cours, étant noté qu'à ce jour, plus de 300 déclarations d'accidents ont été faites par les clubs auprès de l'assureur de la Ligue pour le compte de leurs licencié(e)s et des sinistres continuent à être déclarés chaque semaine.

● L'aide du Fonds de Solidarité

Le Comité est à nouveau informé des demandes formulées par le District auprès de la Direction générale des Finances publiques pour obtenir **l'aide de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité à destination des entreprises fragilisées par l'épidémie Covid-19**, pour les mois de novembre et décembre 2020.

La même demande va être formulée pour les mois de janvier et février.

Il est rappelé que depuis le mois de décembre 2020, **les conditions de calcul de l'aide ont été modifiées** suite aux annonces du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance le 14/1, reprises dans le décret du 16/1/2021.

11 / LE FOOTBALL D'ANIMATION

M. Thierry MOURAUX fait le point sur le Football d'Animation.

Les effectifs (U 6 à U 13 G et F) sont, à ce jour, en **baisse de 13,77 % (- 2 429 licencié(e)s)**, en comparaison des effectifs de la fin de saison passée : 15 212 contre 17 641 licencié(e)s .

Suite aux réponses des clubs au questionnaire envoyé fin décembre, la Commission du Football d'Animation a proposé aux clubs qui le souhaitent, de s'inscrire sur différents dispositifs sur les catégories U 7, U 9, U 11 et U 13.

Des programmations ont été diffusées mais ont dû ensuite être annulées du fait du maintien des directives restrictives de l'État sur les mois de février et mars.

A ce jour, seuls les dispositifs « Jour de Coupe U 11 à U 13 » et le « Festival Foot U 13 Pitch », dont les tirages ont été diffusés, sont reportés à une date ultérieure, qui sera décidée en fonction de l'évolution des restrictions sanitaires et des directives fédérales.

Le calendrier national des échéances départementales et régionales du **Festival Foot U 13 Pitch** a été **décalé au 8/5** pour la Finale Départementale, au lieu du 3/4 initialement prévu.

12 / LE FOOTBALL FEMININ

M. Jean-François DUPONT, Président de la Commission du Football Féminin, fait le point sur le Football Féminin.

La Commission s'est réunie à deux reprises depuis le dernier Comité de Direction du 28/1.

Elle a procédé le 8/2 au **tirage au sort des tours de qualification du Festival Foot U 13 F Pitch**, qui sont donc définis indépendamment des dates auxquelles ils pourraient avoir lieu.

Une première programmation avait été faite en mars, puis redéfinie sur avril compte-tenu du délai repoussé au 8/5 pour l'organisation de la Finale départementale.

Elle n'a toutefois pas été diffusée aux clubs, en attendant les décisions fédérales qui pourraient être prises la semaine prochaine.

Comme cela a déjà été dit, un évènement du type Journée du Football Féminin semble très peu probable car il paraît difficile d'organiser, en un même lieu, un évènement rassemblant des plateaux Fillofoot, U 11 F et U 13 F, évènement qui de plus monopoliserait les ressources d'encadrement mais ne s'adresserait pas aux U 15 F, U 18 F et Seniors F.

S'il y a reprise, **la priorité sera donnée à une pratique en petits groupes**, type plateaux ou challenges, et en faisant jouer tout le

monde les week-ends où ce sera possible.

La Commission réfléchit actuellement aux conseils qu'elle pourrait prodiguer aux responsables de catégories pour maintenir le lien avec les licenciées, ou de le renouer avec celles qui n'ont pas repris les entraînements, et ce au-delà des pratiques sans contact proposées par la F.F.F..

Le but est de les aider à se projeter sur la saison prochaine et si possible d'enrayer l'hémorragie observée sur les effectifs des licenciées.

13 / LE FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Mme Dorette ELANGUE ETEME fait le point quant aux nouvelles pratiques du Football.

Un webinaire a été enregistré le 18/2, afin de présenter **les nouvelles pratiques du Football (Foot en marchant, Futnet, Fitfoot et Golf Foot, ...)** qui pourraient être mises en place dans les clubs le désirant, sur cette seconde partie de la saison, dans le respect des règles sanitaires actuelles.

Ce webinaire est accessible en replay sur le site internet du District, accompagné de son support d'informations (Pdf) à télécharger.

Une visioconférence organisée par l'Association des Educateurs de Football des Yvelines (A.E.F. 78) a également eu lieu le 5/2, pour présenter l'une de ces nouvelles pratiques : le Futnet (anciennement tennis-ballon).

Les clubs sont **invités à consulter le site internet du District**, pour retrouver le support d'information (Pdf) diffusé par son intervenant, spécialiste de la discipline.

Enfin, il est rappelé que les clubs souhaitant proposer ou faire découvrir une de ces nouvelles pratiques à leurs licencié(e)s ont toujours la possibilité de prendre contact avec le Conseiller Technique D.A.P. ou le Service Civique en charge de ce dossier.

Du matériel peut être mis à disposition, sous forme de prêt, pour les clubs qui en font la demande auprès du District.

3 clubs bénéficient actuellement de cette mise à disposition avec le prêt de 2 cibles.

14 / LE FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

Mme Sandrine SANCHEZ fait le point de l'activité de la Commission du Football en Milieu Scolaire.

. au niveau des Collèges / Lycées :

Le dispositif « La Quinzaine du Foot », destiné aux classes de la 6^{ème} à la Terminale, est toujours maintenu par la F.F.F., dans le respect des règles sanitaires.

Certaines Sections Sportives Scolaires ont dû suspendre leurs activités au sein des établissements scolaires.

La pratique U.N.S.S. reste toujours maintenue, sans contact et sans rencontres, au sein des Associations Sportives de chaque établissement, en veillant à ne pas mélanger les élèves par niveau de classe.

Les rencontres des championnats de France U.N.S.S. sont annulées et donc la reprise de la pratique des rencontres départementales par district U.N.S.S. n'est toujours pas envisagée.

L'organisation des événements programmés cette saison en partenariat avec l'U.N.S.S. 78 est donc toujours suspendue.

. au niveau des Ecoles Élémentaires :

Il est rappelé qu'une 3^{ème} réunion de coordination de la Commission mixte départementale « **Foot à l'Ecole** » avait eu lieu, en visioconférence, le 28/1, afin de faire un point d'étape sur les différents projets et notamment le dispositif « Foot à l'Ecole » destiné aux classes de C.E. 1 à C.M. 2.

20 classes sont inscrites à ce jour.

Le concours de production culturelle inclus dans le dispositif arrive à son terme.

Les productions doivent parvenir à la Commission pour le 14/3.

Le Jury départemental du concours se réunira le 17/3, au siège du District pour évaluer les productions reçues et définir les 2 lauréats qui représenteront le département au niveau académique.

Le travail d'élaboration (renouvellement) de la **convention de partenariat tripartite D.S.D.E.N. 78 / U.S.E.P. 78 / District des Yvelines** se poursuit pour une échéance de signature fixée en juin 2021.

Le District participera le 25/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, à la réalisation d'une **journée de formation** organisée dans le cadre de la formation professionnelle des enseignants sur le thème des Jeux Olympique 2024.

Une réunion préparatoire s'est tenue le 10/03, au siège du District.

Cette action doit notamment permettre de faire découvrir le dispositif « Foot à l'Ecole » à une vingtaine d'enseignants participants.

15 / LE LABEL « JEUNES », LE LABEL DES ECOLES FÉMININES DE FOOTBALL ET LE LABEL JEUNES FUTSAL

M. Thierry MOURAUX fait le point sur la question du Label Jeunes, du Label des Ecoles Féminines de Football et du Label Jeunes Futsal.

Pour la saison 2020 / 2021, la campagne de candidatures aux **Labels Jeunes et Ecoles Féminines de Football** est arrivée à échéance le 31/1 et la campagne de candidatures au **Label Jeunes Futsal** sera

clôturée le 15/3.

27 clubs ont effectué leur autodiagnostic sur la plateforme d'autodiagnostic Label Jeunes, utilisable via Footclubs.

18 clubs ont effectué la même démarche sur le dispositif Label des Ecoles Féminines de Football.

1 seul club a, à ce jour, effectué la démarche sur la nouvelle plateforme d'autodiagnostic et de candidature mise à disposition pour le Label Jeunes Futsal.

• **Les candidatures au Label Jeunes**

12 dossiers de candidatures ont été déposés pour la campagne du Label Jeunes de cette saison.

Sur les 9 clubs qui avaient candidaté au 31/3/2020 de la saison passée, 7 ont décidé d'utiliser le dossier de candidature de la saison écoulée, comme la réglementation le leur permettait compte tenu de l'annulation de la campagne de la saison passée.

Parmi eux, figurent les 2 dossiers déposés par des clubs évoluant au niveau National (le F.C. MANTOIS 78 et l'A.S. POISSY).

Ils ont été évalués puis validés, d'abord par la Commission Régionale de Labellisation puis, le 27/2, par le Comité de Direction de la Ligue.

Il s'agit, dans les deux cas, de renouvellements au **niveau Elite**.

Ils seront donc soumis, pour validation, au Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur.

Parmi les 2 clubs qui n'ont pas souhaité repartir avec le dossier de l'an dernier, seule l'U.S. MONTESSON a candidaté pour cette saison, l'U.S. YVELINES ayant préféré différer sa candidature.

Enfin, 4 autres clubs, n'ayant jamais candidaté à ce jour, ont déposé leur candidature.

Le traitement des 10 dossiers de candidature débutera à compter du 15/3 et se clôturera à la mi-mai afin d'effectuer l'examen des dossiers en visioconférence avec les clubs concernés et les visites complémentaires pour des évaluations terrain en présentiel au sein des clubs si les conditions sanitaires le permettent.

• **Les candidatures au Label des Ecoles Féminines de Football**

10 dossiers de candidatures ont été déposés pour la campagne du Label des Ecoles Féminines de Football de cette saison.

Sur ces 10 clubs, 5 sont déjà labellisés, dont 4 sont en fin de validité.

Les 5 autres clubs n'avaient encore jamais déposé de candidature.

Le traitement des 10 dossiers de candidature débutera à compter du 15/3 et se clôturera à la mi-mai afin d'effectuer l'examen des dossiers en visioconférence avec les clubs concernés et les visites complémentaires pour des évaluations terrain en présentiel au sein des clubs, si

les conditions sanitaires nous le permettent).

• Les candidatures au Label Jeunes Futsal

1 seul club a candidaté à ce jour.

Son dossier sera traité de manière similaire aux autres candidatures aux Labels sans visite d'évaluation terrain tant que les conditions sanitaires ne permettent pas la reprise de la pratique en salle.

Enfin, **quel que soit le dispositif Label**, pour les clubs n'ayant pas souhaité candidater, des rendez-vous pour étude de leur dossier en visioconférence ou/et des visites de clubs leur sont proposés s'ils souhaitent bénéficier d'un accompagnement.

Les autres clubs sont invités à poursuivre leur démarche de structuration et le District reste à leur disposition pour toute aide ou renseignement complémentaire.

Il est rappelé qu'une **présentation en webinaire** des évolutions apportées aux différents dispositifs Labels pour cette saison est **toujours accessible en replay sur le site internet du District**, accompagné de son support d'informations (Pdf) à télécharger.

Pour conclure, tous les clubs ont bien évidemment toujours la possibilité d'effectuer leur autodiagnostic, afin d'évaluer leur niveau de structuration et ce sans limite de durée, via la plateforme accessible sur Footclubs.

16 / LE PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

M. Ali SAHALI fait le point sur le Programme Educatif Fédéral.

La campagne de candidature à la nouvelle opération « Challenge National P.E.F. », qui a pour objet de valoriser les actions P.E.F. d'envergure proposées au sein des clubs, est **prolongée jusqu'à mi-juin**.

La nouvelle date de clôture du dépôt des candidatures sera communiquée prochainement.

Pour rappel, ce concours a toujours pour objectif de qualifier un ou plusieurs clubs qui représenteront leur District pour la phase régionale, puis nationale s'ils sont retenus.

Le club qualifié pour l'étape nationale du « Challenge National P.E.F. » sera convié à participer à un événement à CLAIREFONTAINE, avec une délégation composée de jeunes joueur.se.s U 11 en septembre / octobre 2021.

La Commission P.E.F. du District se réunira le jeudi 18/3, en visioconférence, afin d'organiser le déploiement du P.E.F. sur les mois à venir, en tenant compte des nouvelles dispositions nationales et des conditions sanitaires actuelles.

Enfin, il est rappelé qu'**est toujours accessible en replay, sur le site internet du District**, la présentation en webinaire des évolutions apportées au dispositif et des modalités de participation au concours « Challenge National P.E.F. » pour cette saison, accompagné de son

support d'informations (Pdf) à télécharger, afin que les clubs intéressés puissent confirmer, auprès du District, leur engagement durable dans ce dispositif éducatif.

17 / LES EFFECTIFS DES LICENCIES

➤ Le District comptait, au 1^{er}/3/2021, **36 531 licencié(e)s**, soit **3 360 de moins** qu'au 15/1/2020 (39 891).

La baisse globale atteint donc **8,42 %**.

On notera que, comme depuis plusieurs mois si les effectifs de plusieurs catégories du Football Libre masculin sont en baisse (U 20, U 16, U 14, U 12 à U 6), la situation reste contrastée :

. le nombre de licenciés Seniors et Vétérans est en baisse, pour la 1^{ère} fois (respectivement - 3,03 % et - 0,32 %),

. le nombre de licenciés U 19 et U 20 baisse globalement de 3,80 % (respectivement + 7,22 % et - 14,32 %),

. le nombre de licenciés U 17 et U 18 progresse globalement de 2,47 % (respectivement, + 3,14 % et + 1,71 %),

. le nombre de licenciés U 15 et U 16 baisse globalement de 6,15 % (respectivement, + 2,97 % et - 15,68 %),

. le nombre de licenciés U 14 baisse de 11,38 %.

Le **Football Féminin** est lui aussi en baisse (- 9,75 %), puisqu'on constate, au 1^{er}/3/2021, 2 324 licenciées contre 2 575 au 1^{er}/3/2020 et 2 590 à la fin de la saison 2019 / 2020.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en baisse de 13,58 % (- 2 385 licencié(e)s).

Le nombre des « encadrants » est globalement en baisse (- 4,33 %) au 1^{er}/3/2021 (4 328 contre 4 524 au 1^{er}/3/2020) dont - 5,77 % pour les Dirigeant(e)s et + 3,15 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

On notera qu'au 1^{er}/3/2021, le District **comptait 91,16 % du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente**.

Au 1^{er}/3/2020, ce pourcentage atteignait 96,02 %.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **41 545 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2017 / 2018, **39 818 licencié(e)s**

➤ La Ligue, de son côté, comptait au 25/2/2021, **240 372 licencié(e)s**, contre 269 612 au 25/2/2020.

La baisse (- 29 240 licencié(e)s) était ainsi de **10,85 %**.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2019 / 2020, **271 923 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **280 422 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2017 / 2018, **267 958 licencié(e)s**

18 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité les **rendez-vous des prochaines semaines** :

- ✓ le vendredi 12/3, en visio : **Assemblée Fédérale**
- ✓ le samedi 13/3, en visio : **Assemblée Fédérale Elective**
- ✓ **Les interventions du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :
 - . le mercredi 17/3, en visio, de 19 h 00 à 20 h 30 : **Accompagnement collectif : Mixity time** (favoriser la mixité dans les instances dirigeantes des associations sportives), plus de temps pour la mixité : séances de coaching et de co-développement afin de permettre aux participant(e)s de poser des questions ou problématiques, de prendre du recul sur une situation et modifier si nécessaire un regard ou un positionnement sur le thème : **La motivation ou Re-motivation**
 - . le jeudi 18/3, de 18 h 30 à 20 h 00 en visio : (deux intervenantes seront présentes afin de donner toutes les informations sur cette thématique et répondre aux questions) - Réunion d'information sur le thème : « **Rappels des obligations associatives face au Covid-19 (protocole sanitaire, assemblée générale, tenue de réunions, Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (D.U.E.R.P.), chômage partiel, ...)** »
 - . les 19, 26/3 et 2 et 9/4 (4 modules de formation qui se suivent), de 13 h 30 à 16 h 30, en visio : Formation sur le thème de « **la mise en place du Règlement Général de la Protection des Données (R.G.P.D.) dans mon association** »
 - . les 20, 27/3 et 10 et 17/4 (4 modules de formation qui se suivent), de 13 h 30 à 16 h 30, en visio : Formation sur le thème « **Travailler son argumentaire / Savoir convaincre son interlocuteur : subventionneurs, partenaires, adhérents, dirigeants ...** »
- ✓ le samedi 25/3, en visio : **Assemblée Générale de l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P.)**
- ✓ le samedi 1^{er}/4, en visioconférence, de 18 H 30 à 20 H 30 : Formation entrant dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants, sur le thème « **Accompagner une équipe de Football U 6 à U 11** »

A l'issue du module les participants seront capables de connaître le rôle d'accompagnateur d'équipe et en assurer les missions et de maîtriser l'ensemble des étapes d'organisation des jours de match (logistique, sécurité...) (Formation gratuite pour les clubs puisque le coût de la formation (25 €) est pris en charge par les Bons de formation de la F.F.F..

✓ le vendredi 30/4, en visio : **Assemblée Générale Elective de la Ligue du Football Amateur**

Pour l'instant, une liste a annoncé qu'elle déposerait une candidature.

19 / QUESTIONS DIVERSES

M. Laurent HOUIN revient sur la nécessité impérieuse, pour la saison 2020 / 2021, d'une **application intelligente des dispositions du Statut de l'Arbitrage**.

Comme cela a déjà été dit, il faudra **faire preuve de bienveillance** envers les clubs, qui **ne peuvent bien entendu être rendus responsables** de l'impossibilité devant laquelle s'est trouvé le District, d'organiser certaines Formations Initiales en Arbitrage, les contrôles de connaissances théoriques ou les examens pratiques correspondants.

M. Thierry MOURAUX souligne que les Coupes des Yvelines ayant été supprimées pour la saison 2020 / 2021, se posera la question de savoir comment, sous réserve de l'évolution favorable des règles sanitaires, le District pourrait **mettre en place l'organisation d'épreuves pour permettre aux clubs de rejouer au Football lors de la fin de la saison**.

Il apparaît que la reprise des différentes Coupes des Yvelines en fin de saison ne serait envisageable que **dans le cadre d'un format adapté** (par exemple, avec la constitution de groupes de plusieurs équipes, avec la qualification du 1^{er}, puis une confrontation entre les 1^{ers}, les 2^{èmes}, les 3^{èmes}, etc. des différents groupes).

Une réflexion est en cours à ce sujet, dans le but d'être prêt à mettre en œuvre un dispositif adapté, sous réserve bien sûr, de l'autorisation de disputer des rencontres.

Mme Josiane JOURDAN appelle l'attention sur le fait qu'il s'avère que **certains clubs organisent en toute illégalité, des matches « sauvages », qui ont en outre pour effet d'attirer les joueurs des clubs qui n'en organisent pas**.

Ces matches sont même l'occasion de créer des contacts avec des joueurs, **dans le but d'initier des recrutements en vue de la saison prochaine**.

Le District va, à ce sujet, **rappeler à nouveau aux clubs les règles qui ont été fixées par les autorités sanitaires et qui doivent être respectées**

Enfin, M. Florent BAUDOIN souligne la nécessité pour les clubs, mais également pour le District, d'œuvrer pour **faciliter le retour des licenciés vers le Football lors de la saison prochaine**.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 25.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le jeudi 15 avril 2021

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

CONDOLÉANCES

C'est avec une profonde émotion que nous venons d'apprendre les décès de :

Madame Pierrette PEQUERY

Dirigeante à l'ETOILE SPORTIVE DE TRAPPES
depuis 35 ans
Membre active au sein du Comité durant 20 saisons
Présidente du club des supporters dans les années 90
Trésorière du club durant 15 ans

Monsieur Daniel ERNAULT

Dirigeant à l'U.S. CHANTELoup LES VIGNES
depuis la création du club
Membre du Bureau
Dirigeant actif des équipes de football animation
En encadrement et accompagnement
L'enterrement aura lieu le 8 avril à 15h
au Cimetière nouveau de Chanteloup les Vignes, Rue de Triel

Le Président Jean-Pierre MEURILLON, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions, le Personnel Administratif, présentent à leurs familles et leurs proches, leurs très sincères condoléances.

QUOI DE 9 À LA TECHNIQUE ?

Formations Fédérales d'Éducateur(trice)s

Évolutions sur cette 2nde partie de la saison 2020/2021

Dans le cadre de la régionalisation de la formation professionnelle, la procédure d'inscription aux différents modules de Formation et Certification est dorénavant gérée intégralement par l'institut de formation IRFF.

Nous vous rappelons que les formations techniques d'éducateurs(trices) sont toujours accessibles pour cette 2nde partie de la saison, mais sous un format différent : Seuls les modules des C.F.F.1, C.F.F.2 et C.F.F.3 sont maintenus en distanciel uniquement dans un premier temps.

La Certification des C.F.F. et les modules complémentaires sont pour le moment toujours ajournés et susceptibles de reprendre lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Nouveauté sur cette fin de saison, l'ouverture de 2 nouvelles sessions de formation :

Les 2 modules « Projet Associatif » et « Projet Sportif et Éducatif » du C.F.F.4. voient le jour en version distanciel. Chaque module est organisé sur 2 jours soit 16H de formation. Les dates proposées sont les suivantes : [Cliquez-ici si vous souhaitez vous inscrire*](#)

⇒ **Module Projet associatif : les 15 et 16 avril ou 19 et 20 avril 2021**

⇒ **Module Projet sportif et éducatif : 26 et 27 avril ou 29 et 30 avril 2021**

* Si vous souhaitez suivre les deux modules, il est nécessaire de s'inscrire en ligne sur les deux créneaux qui vous intéressent.

Les évolutions de la prestation pour cette 2nde partie de saison et notamment les adaptations liées aux contraintes sanitaires sur les C.F.F. :

Les contenus de formations au C.F.F. 1, 2 et 3 sont dispensés aux stagiaires inscrits depuis début novembre 2020 uniquement en distanciel :

Pour la partie des connaissances théoriques, les cours sont découpés en 3 séquences dispensées sur 2 jours d'affilés.

La 4^{ème} séquence, partie pratique, avec mise en situation des stagiaires, prévue initialement sur le terrain, est maintenant également adaptée en version distanciel : Analyse réflexive

Les stagiaires devront toutefois réaliser en amont de la 4^{ème} séquence de formation, 2 séances « sans contact » (respect des règles sanitaires) dans leur clubs sur la catégorie concernée par la formation suivie.

Cette organisation est susceptible d'évoluer sur la fin de saison en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des décisions gouvernementales, puis fédérales de reprise de la pratique effective des rencontres en interaction pour les clubs.

Enfin nous vous rappelons qu'un **CFF1 module U11 spécifiquement réservé au public féminin** est ouvert à l'inscription.

Si vous souhaitez ouvrir une section féminine au sein de votre club, dès cette fin de saison, à la rentrée prochaine ou poursuivre simplement votre structuration et que vous avez identifié une ou plusieurs personnes de sexe féminin intéressées pour l'encadrer, alors n'hésitez plus !

Proposez lui.leurs de se former et de suivre cette 1^{ère} formation organisée sur **3 jours en distanciel, les 26 & 27 avril pour la partie théorique et le 9 juin pour la mise en situation pédagogique.**

[Pour vous inscrire : Cliquez-ici !](#)

Et pour retrouver l'ensemble du Calendrier prévisionnel des formations pour cette fin de saison, cliquez ci-dessous :

[Catalogue prévisionnel des formations C.F.F. téléchargeable en cliquant ici](#)

Pour toute question complémentaire sur le suivi administratif des formations, veuillez contacter le **correspondant IRFF :**

M. Cédric MARTIN - Tél : 01 85 90 03 71

Email : formations@paris-idf.fff.fr

Le Département Formation Techniques du District reste à votre écoute pour toute information complémentaire via **Kévin HUE**
administration@dyf78.fff.fr

Pour conclure, quelques précisions ou confirmations concernant nos activités techniques et la pratique autorisée au sein des clubs en ce mois d'Avril :

Les actions de Développement et d'Animation de la Pratique (D.A.P.) se poursuivent :

⇒ Les dossiers de candidatures déposés par les clubs aux 3 dispositifs, Label Jeunes FFF Crédit Agricole, Label Ecoles Féminines de Football, et jeunes Futsal sont en cours d'examen. Les clubs concernés vont être contactés très prochainement.

⇒ Le **webinaire FFF**, enregistré le **11 mars**, sur la thématique « **Nouvelles pratiques et jeu sans contact** » est toujours disponible en replay ([cliquez sur le lien suivant pour y accéder](#)).

⇒ Enfin, nos Conseillers Techniques Départementaux, Michel, Franck et Nicolas restent toujours joignables pour tout renseignement complémentaire.

QUOI DE 9 À LA TECHNIQUE ? (suite)

Evaluation des Productions culturelles de l'Opération FFF « Foot à l'Ecole »

Mercredi 17 mars 2021

Dans le plus strict respect des mesures sanitaires, comme il se doit, le District accueillait le **mercredi 17 mars 2021**, le **jury départemental** d'évaluation des productions culturelles de **l'opération FFF « Foot à l'Ecole »** .

Sur les 30 classes inscrites à ce jour sur le dispositif, 13 ont répondu présentes en envoyant leur production culturelle afin de concourir cette année : 8 productions statiques (production manuelle de la classe) et 5 dynamiques (production vidéo).

Le jury était composé de représentants issus de la D.S.D.E.N. 78, de l'U.S.E.P. 78 et du District des Yvelines de football, tous membres de la Commission mixte Départementale « Foot à l'Ecole ».

Le concours de cette année scolaire avait conservé le thème de l'année passée du fait de l'ajournement de cette action en fin de saison dernière, soit : « **Foot d'Europe** » en lien avec l'Euro 2020 reporté en 2021.

La grille d'évaluation comprenait plusieurs critères : le respect de la thématique : Foot d'Europe ; l'originalité de la production statique ou dynamique ; la présentation de la production : lisible, compréhensible, audible... ; l'animation sportive associée : pratique du football en mixité... et enfin l'implication : la participation des élèves à la réalisation.

Les 2 lauréats départementaux désignés sont :

- Pour la Production statique : **la classe de CE1 de Mme PREVOTEAU de l'Ecole de GAMBAIS**
⇒ Pour voir la production statique : [cliquez-ici](#) !
- Pour la production dynamique : **la classe de CM1 de Mme MAGRINO de l'Ecole de GAMBAIS**
⇒ Pour voir la production dynamique (vidéo) : [cliquez-ici](#) !



A l'issue de ce résultat, les 2 classes lauréates ont participé à la Finale Académique le 30 mars dernier et **la production statique de la Classe de CE1 de GAMBAIS a été retenue pour représenter l'Académie de Versailles** à la prochaine étape. Le jury National statuera le 8 avril 2021 afin de désigner les 2 gagnants qui se verront offrir, si les conditions sanitaires le permettent, un moment avec les bleu.e.s à Clairefontaine ; de quoi susciter un réel intérêt chez les jeunes élèves des classes participantes.

Merci à toutes les classes engagées, leurs professeurs et les élèves pour la qualité des productions artistiques. Les Ecoles se verront récompensées par une dotation FFF en fin d'année scolaire.

Remise des Equipements aux Enseignants Responsables des Sections Sportives Scolaires 2nd cycle Labellisées FFF Jeudi 25 mars 2021 au District

J.P. MEURILLON, Président du District, accompagné de S. SANCHEZ (Trésorière), de J.D. POITOU (P. Com. FMS) et F. BARDET (CTD DAP) a procédé jeudi 25 mars à la remise officielle des dotations en équipements (maillots, shorts) attribuées aux 9 Etablissements scolaires (collèges) disposant d'une Section Sportive Scolaire locale spécialité Football sur le département, labellisée F.F.F. et E.N.



QUOI DE 9 À LA TECHNIQUE ? (suite & fin)

Formation Professionnelle d'Enseignants du 1^{er} degré au sein des Ecoles Élémentaires du département Jeudi 25 mars 2021 à Montigny-le-Bretonneux

Thématique : Olympisme et territoires

Dans le cadre du partenariat entre le District des Yvelines de Football, l'U.S.E.P. 78 et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Yvelines, la Commission mixte Départementale



« Foot à l'École » a organisé une journée de formation professionnelle à destination de **20 professeurs issus des Ecoles Élémentaires du département.**

Cette opération, initiée par le bureau E.P.S. de la Direction Académique (D.S.D.E.N. 78), avait pour but de **promouvoir les Jeux Olympiques et notamment ceux de Paris en 2024** en faisant découvrir durant 3 semaines, du 8 au 26 mars 2021, les différentes disciplines olympiques pratiquées sur notre département aux enseignants participants.

Ce jeudi 25 mars était réservé à la découverte de l'activité Football dans le cadre de la pratique de l'E.P.S. à travers la promotion du dispositif FFF intitulé « **Foot à l'École** ».

La formation fut découpée en 2 parties :

La 1^{ère} partie, en visioconférence, fut consacrée à la présentation théorique : L'histoire du football dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques, la présentation du dispositif « Foot à l'École » et de ses 2 projets : culturel et sportif et la découverte : des nouvelles pratiques loisir F.F.F., des pratiques handisports et de la rencontre sportive U.S.E.P..

La 2^{nde} partie, fut consacrée à la mise en pratique, sur le terrain synthétique des installations sportives du stade Roger COUDERC, mis à disposition par la Mairie de **MONTIGNY LE BRETONNEUX.**

Accueillis à 14h00, par Jean-Pierre MEURILLON, Président du District des Yvelines de Football et les Encadrantes de la formation, Mmes Sandrine SANCHEZ, Trésorière du D.Y.F., Sandrine ELMi, Conseillère Pédagogique E.P.S. de la circonscription de Montigny-le-Bretonneux et la Conseillère Pédagogique de la circonscription d'Elancourt, les Enseignants stagiaires (18 femmes et 1 homme) ont donc pu participer à différents ateliers, animés par Mrs Franck BARDET, Conseiller Technique D.A.P. et Jean-Denis POITOU, Professeur d'E.P.S et Président de la Commission F.M.S. du District.



Les ateliers avaient pour but d'initier les enseignants à la découverte



de l'activité football adapté à la pratique sans contact (ex : atelier de conduite « à chacun son ballon », initiation aux règles du jeu du foot à 5).

A l'heure du débriefing, une impression de satisfaction générale se dégage ! Et afin de marquer les esprits les stagiaires recevaient le guide simplifié des ateliers présentés, ainsi que le calendrier des joueurs de l'Equipe de France de football, Championne du monde, offert par le District.

Pour accéder à l'article entier :

[Cliquez-ici !](#)



La Commission Promotion, Information, Communication du D.Y.F. et la Commission Mixte Départementale « Foot à l'École » du 78.



FLASH ACTU P.E.F.

Le Programme Éducatif Fédéral est un outil pédagogique avec comme enjeu majeur : Capitaliser sur les vertus éducatives du football et Promouvoir une (plusieurs) opération(s) éducative(s)

Suite au webinaire de présentation du P.E.F. pour la saison 2020-2021 (Cf. JN No 1665 p.21 du 07/01/2021), nous invitons les clubs qui se sont engagés ou qui souhaitent s'inscrire à confirmer leur implication dans la démarche du P.E.F. en retournant par courriel à administration@dyf78.fff.fr les différents documents inhérents à cet engagement fait via FootClub.

Vous pouvez aussi participer au nouveau **Challenge National P.E.F.**, opération proposée par la Fédération qui doit contribuer à améliorer la visibilité des actions mises en place par les clubs sur les territoires de la métropole & de ses DOM-TOM et en les incitant à une plus grande participation à ses actions éducatives, avec pour finalité pour les lauréats, un séjour de 3 jours à Clairefontaine pour les joueur.se.s U11 et leurs encadrants.

Voir modalités de participation en cliquant [ici](#).

Vous devrez nous retourner votre(vos) fiche(s) action(s) mise(s) en place au sein de votre club depuis le début de la saison en vous servant de la fiche action que nous vous faisons parvenir par email cette semaine.

Les fiches sont à retourner par courriel au plus tard, **le 10 juin 2021 minuit**.

Le jury départemental P.E.F. désignera le ou les 2 clubs qui représenteront les Yvelines au jury régional prévu fin juin.

Vous pouvez télécharger le support associé pour plus de compréhension :

Diaporama Présentation du P.E.F. & nouveau Challenge National P.E.F.

LE PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

6 THÉMATIQUES & 5 VALEURS FFF

LES RÈGLES DE VIE



LES RÈGLES DE JEU



Pour de plus amples informations sur le P.E.F., [cliquez ici](#).

Bonne découverte et à très vite pour celles et ceux qui s'engageront dans cette démarche de valorisation éducative de leur structure club.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

Nicolas TEXIER (C.T.D. D.A.P.) au 07 81 83 97 17

Ou par courriel à administration@dyf78.fff.fr